

HIVER - PRINTEMPS 2000



MED ONDES

UNITÉ DE COORDINATION DU PAM - BULLETIN D' INFORMATION PUBLIÉ EN ANGLAIS / ARABE / FRANCAIS - N° 40 - 41

La sécurité maritime

La Onzième réunion ordinaire

Les gorgones en péril

**DOSSIER
MALTE
SPECIAL**

2 Calendrier du PAM

3 Éditorial:

Erika, sécurité maritime et révision du Protocole «situations critiques»

5 La Onzième réunion des Parties contractantes à Malte

Qu'est-ce qu'une «réunion ordinaire des Parties contractantes»?

7 «L'état des lieux» dressé par les pays riverains

8 Le nouveau Bureau

9 Les recommandations et propositions d'action de la CMDD adoptées à Malte: Information, Indicateurs, Tourisme

Dossier Malte

10 Un entretien avec M. F. Zammit Dimech, Ministre de l'environnement de Malte

12 Le profil de Malte

13 Une spécificité insulaire menacée

Les réunions du PAM

17 La réunion du Comité directeur de la CMDD (Tunis, janvier 2000)

La réunion de l'Unité MED et des Centres d'activités régionales (Athènes, janvier 2000)

La lutte contre la pollution

17 Accord entre le MED POL et l'Université de Gênes dans le domaine de la biosurveillance

Conservation de la biodiversité

18 Le Protocole «ASP/Biodiversité» est entré en vigueur
Mission du PAM/CAR/ASP en Libye

19 Le sanctuaire pour les cétacés

21 Mortalité massive des gorgones en Méditerranée

Développement durable

Le Programme d'actions prioritaires

22 Atelier régional (Malte) sur la planification intégrée des systèmes d'eau urbains
Atelier régional (Toulon) sur la gestion intégrée du littoral et des bassins versants
Projet de démonstration pour le fleuve Cetina

Le Plan Bleu

23 L'atelier de Tunis sur les observatoires, par Silvia Laria (Plan Bleu)

La vie du PAM

24 Départs et arrivées à l'Unité

Les publications du PAM

25 La prospective territoriale (PB) Manuel opérationnel pour les PAC (PAP)

Lignes directrices pour la gestion intégrée du littoral et des bassins fluviaux

Manuel sur les biomarqueurs (PNUE/RAMOGÉ)

26 CP News

La vision sur l'eau (WGP/PB) «Cleaner Production in the Mediterranean region» (ANPA, PNUE)

Livres - Revues

Le Bulletin d'Accobams PNUE/HCR:

«Le conflit du Kosovo: conséquences pour l'environnement»

«España: Un turismo sostenible»

28 Les ASP en Méditerranée «Killer Algae», par A. Meinesz

QU'EST-CE QUE LE PAM ?

Le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) est consacré à la protection de l'environnement et au développement du bassin méditerranéen. Il a été adopté à Barcelone (Espagne) en 1975 par les Etats méditerranéens et la CE, sous les auspices du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Son cadre juridique est constitué par la Convention de Barcelone (1976, révisée en 1995) et six Protocoles concernant des aspects spécifiques de la protection de l'environnement. Il a pour rouages une Unité de coordination centrale, sise à Athènes, six Centres d'activités régionales répartis dans l'ensemble de la Méditerranée, un programme MED POL de surveillance et de maîtrise de la pollution. Les pays méditerranéens et l'UE se réunissent tous les deux ans pour décider du budget et du programme du PAM.

MEDONDES, est publié par l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée en anglais, en arabe et en français. Il se propose d'être un bulletin d'information informel qui ne reflète pas nécessairement les opinions officielles du PAM ou du PNUE.

Les nouvelles, les articles et les entretiens peuvent être reproduits librement, avec ou sans référence à **MEDONDES**. Cependant, les communications signées ne peuvent être à nouveau publiées qu'avec l'autorisation de l'auteur. Si vous désirez proposer un article sur un sujet relatif aux sciences marines, prière de vous adresser à: Gérard Pierrat, Rédacteur en chef, **MEDONDES**, Unité de coordination du Plan d'Action pour la Méditerranée, 48 ave. Vassileos Konstantinou, 116 35 Athènes, Grèce. Tel. (00301) 725 3190-5, Fax: (00301) 725 3197.

Pour consulter la page d'accueil PAM: <http://www.unepmap.org>

CALENDRIER DU PAM

Réunion consultative d'experts chargée d'actualiser les critères pour la fixation par ordre de priorité des «points chauds» et «zones sensibles» de pollution	21-22 mars 2000 Athènes
Atelier sur l'élaboration et la mise en oeuvre du plan national d'urgence	9-11 avril 2000 Beyrouth
Renforcement des capacités de lutte contre la désertification/érosion dans la région méditerranéenne	18-20 avril 2000 La Valette
Conférence de présentation finale sur le PAC «Israël»	24-mai 2000 Jérusalem
Comité de pilotage pour le Bilan stratégique pour l'an 2000 (CMDD)	11-12 mai 2000 Monaco
Réunion du Bureau des Parties contractantes	9-10 mai 2000 Malte
Atelier d'experts juridiques sur l'application de la Convention de Barcelone	8-10 juin 2000 Tunis
4e réunion du Comité directeur de la CMDD	22-23 juin 2000 Corfou
Réunion des correspondants du REMPEC	23-27 octobre 2000 Malte
6e réunion de la CMDD	21-25 novembre 2000 Tunis

Illustration de couverture: Vue aérienne La Valette, à Malte



IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

ERIKA, SÉCURITÉ MARITIME ET RÉVISION DU PROTOCOLE «SITUATIONS CRITIQUES»

Le nouveau millénaire a frappé fort, par un double «effet d'annonce» de ce qu'il nous réserve à plus ou moins brève échéance si nous ne changeons pas radicalement de comportements et d'éthique. Certes, rien n'indique encore que la «tempête atypique» - selon l'expression des climatologues - qui s'est abattue sur l'Europe de l'Ouest du 21 au 24 décembre 1999, en France d'abord, gravement atteinte dans son patrimoine forestier et architectural, mais aussi au Royaume-Uni, en Allemagne, en Suisse, en Italie et en Espagne, est à mettre au compte du changement climatique et constitue l'un des «événements extrêmes» que nous prédisent les experts de l'IPCC. Mais l'incertitude scientifique, dans ce domaine, ne saurait servir d'excuse à l'inertie. Les recherches sur l'évolution du climat doivent se poursuivre et s'intensifier et, en attendant les éléments probants qui éclaireront les politiques, le principe de précaution nous fait obligation de respecter les engagements minimaux pris à Kyoto pour maîtriser l'effet de serre.

En revanche, pour l'autre événement qui a précédé de quelques jours, l'origine ne prête à aucune contestation. Le naufrage, au large de la Bretagne, le 12 décembre 1999, du pétrolier Erika, et le déversement de fioul lourd qui a souillé le littoral, tué des dizaines de milliers d'oiseaux marins et frappé de plein fouet l'économie d'une région, est le résultat d'un enchaînement de défaillances dont les enquêtes en cours établiront la nature et les responsabilités. Vingt ans après l'Amoco Cadiz, quand tout le monde s'était alors écrié «plus jamais ça!», les mêmes causes produisent les mêmes effets et les faits avérés dont nous disposons recomposent une réalité atterrante: navires vétustes (57,3% des pétroliers et gaziers ont plus de 25 ans d'âge) sillonnant toujours les mers avec des cargaisons dangereuses, procédures de contrôle et d'inspection insuffisantes, inefficacité des moyens techniques d'intervention dans certaines conditions d'accident, modicité des investissements consentis dans les technologies qui les rendraient plus opérants. La Méditerranée dans tout cela? Bien qu'elle n'ait pas été directement affectée, elle est concernée à plusieurs titres. Vu l'itinéraire que devait emprunter le navire, il s'en est fallu de quelques heures de navigation que la rupture de la coque ne se soit produite dans ses eaux. Mer quasi fermée et à très faibles marées, soumise à un trafic pétrolier exceptionnel (qui représente, selon des données de l'OMI, environ le cinquième du trafic mondial pour une superficie égale à 0,7% de l'océan mondial, soit 280 millions de tonnes en 1999 pour un trafic mondial de 1.403 millions de tonnes, puisqu'elle est la grande

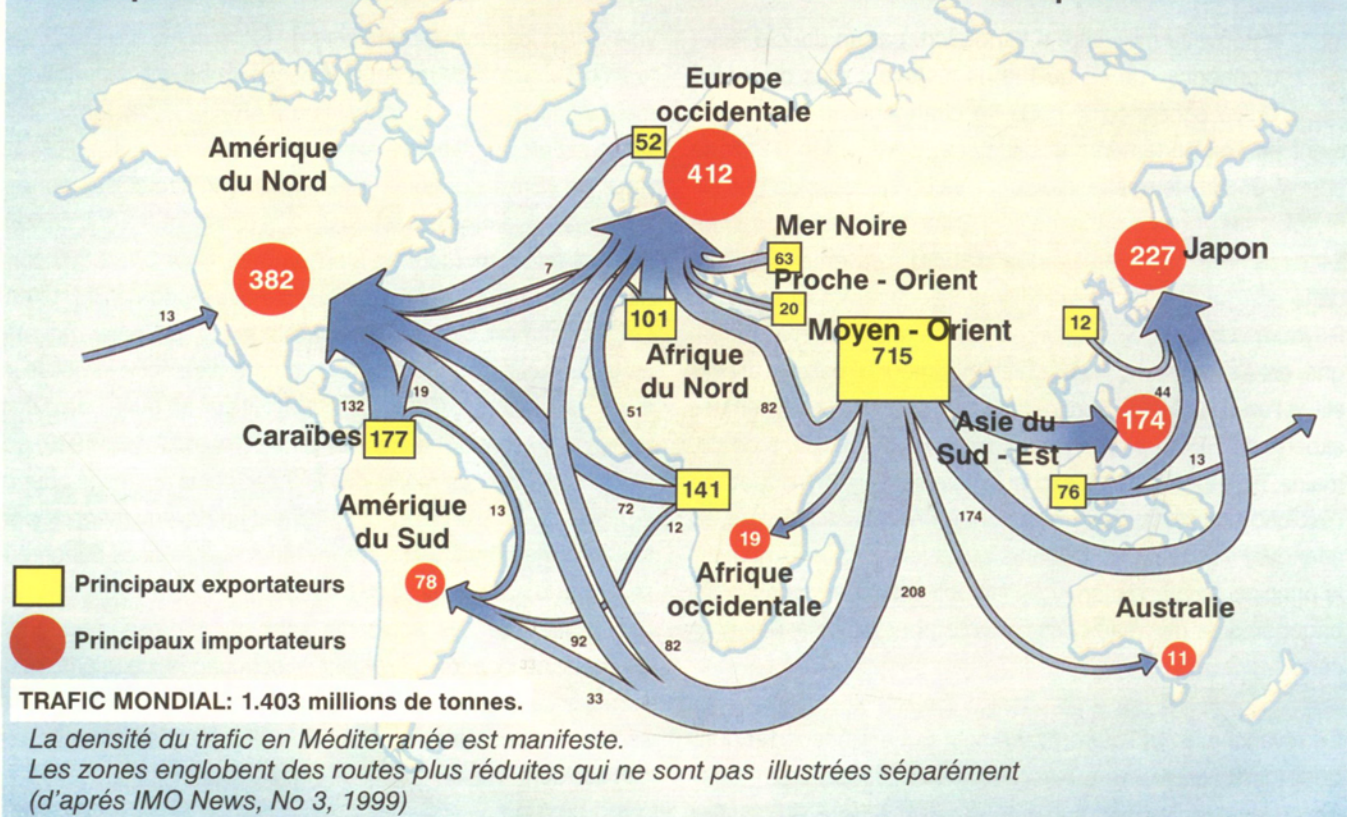
voie reliant les pays exportateurs du Golfe et les pays importateurs d'Europe et d'Amérique), classée «zone spéciale» (haute-ment vulnérable) par la convention MARPOL 73/78, la Méditerranée est en permanence exposée à un déversement de l'ampleur de l'Erika qui aurait pour elle et son littoral des conséquences également désastreuses. On estime que 2.000 navires croisent à tout moment en Méditerranée, dont 250 à 300 sont des navires pétroliers (PNUE, 1989; Banque mondiale/BEI, 1990). Le recensement des accidents effectué par le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC/PAM) fait état en moyenne d'une trentaine d'accidents par an (24 pour 1998 et 27 pour 1999) qui lui sont déclarés. La moitié des 249 accidents recensés pour la période 1990-1999 ont été à l'origine d'un déversement de polluants en mer (hydrocarbures ou autres substances dangereuses) dont le volume variait de quelques dizaines à 12.000 tonnes. Les causes de ces accidents sont par ordre d'importance décroissant: incendies/explosions, échouages, collisions, naufrages et causes diverses, et à chaque fois le volume du déversement est très variable et fonction des conditions spécifiques de l'accident - météorologiques notamment.

L'axe principal du transport maritime va d'est en ouest et vice-versa, en passant par la Sicile et Malte et en longeant les côtes du Maghreb, mais il existe aussi un flux important de l'Afrique du Nord vers la rive Nord de l'Europe. Les zones les plus souvent touchées par ces accidents et exposées à un risque majeur sont les détroits de Gibraltar et de Messine, le canal de Suez, le canal de Sicile et les abords des Détroits (Dardanelles-mer de Marmara-Bosphore), ainsi que plusieurs ports comme Gênes, Livourne, Venise, Trieste, Le Pirée, Limassol, Larnaca, Beyrouth et Alexandrie. Un goulot d'étranglement («bottleneck») devenu très préoccupant, ces dernières années, est le détroit de Bonifacio, de 10 km de long, entre la Corse et la Sardaigne, en raison des conditions dangereuses de navigation et de l'accroissement du trafic d'au moins 40% depuis 1985 (OMI, 1993) qui est en majeure partie constitué de navires-citernes transportant hydrocarbures et produits chimiques dangereux.

Mais si les «marées noires» concentrent les feux de l'actualité, il est d'autres formes de pollution par les hydrocarbures dont l'importance en volume annuel déversé, et surtout en Méditerranée, est de très loin supérieure, bien que difficile à chiffrer: les opérations de dégazage/déballastage en mer, rigoureusement interdites, mais qui, faute d'un système régional efficace de

TRAFIC MARITIME PÉTROLIER

Principaux mouvements inter-zones en millions de tonnes métriques



garde-côtes et de surveillance aérienne et satellitaire, n'en continuent pas moins, comme l'attestent les plaques et boules de goudrons qui jonchent les côtes; les fuites survenant lors des opérations portuaires de chargement et déchargement; la pollution diffuse des navires non pétroliers utilisant, pour leur propulsion, du fioul lourd, du gasoil et des lubrifiants qui sont déversés à l'occasion d'incidents mineurs mais répétés; et enfin la pollution insidieuse du cabotage et de la navigation de plaisance.

A leur Onzième réunion ordinaire à Malte, en octobre dernier, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, sont convenues de mener à bonne fin la révision du Protocole «situations critiques», en vigueur depuis 1978 - et le seul de l'ancien système de Barcelone à n'avoir pas été actualisé. Avec la tenue dans le courant 2000 d'une deuxième réunion d'experts techniques et juridiques, puis d'une conférence de plénipotentiaires qui sera chargée d'adopter les amendements, ce travail, effectué sous la responsabilité du PAM, et notamment du REMPEC, acquiert, dans le contexte actuel, un regain d'actualité et d'urgence. La réunion de Malte a également donné mandat au REMPEC de développer le programme de mise en place d'installations de réception portuaires, éligible à l'instrument communautaire MEDA, et qui offrira à tous les navires - dont les pétroliers relâchant en Méditerranée - les moyens de se débar-

asser de leurs eaux de cales et autres déchets huileux. Doter tous les grands ports de Méditerranée d'installations de réception suffisantes permettra de limiter le problème des déballastages en mer, même s'il ne le résoudra pas entièrement (la majorité des tankers transitant en Méditerranéen ne font escale dans aucun de ses ports).

Ce nouveau chantier du droit maritime méditerranéen doit s'ouvrir dans la concertation et la coordination à tous les niveaux de compétence et de responsabilité, et l'actualisation du Protocole «situations critiques» ne peut que tirer parti de la demande qui exprime aujourd'hui pour que des réformes drastiques interviennent sans délai, à commencer par une responsabilisation accrue des principaux opérateurs. Les débats qui ont eu lieu récemment au sein des parlements nationaux de plusieurs États riverains de la Méditerranée et au sein du Parlement européen à sa session de janvier 2000, les réunions techniques qui ont rassemblé affréteurs, armateurs et responsables politiques à la suite du naufrage de l'Erika ont montré qu'il y a un large consensus pour réformer le droit et renforcer son application effective dans ce domaine crucial. C'est une chance à ne pas laisser passer si l'on veut éviter le retour de catastrophes écologiques qui ne doivent rien à la fatalité.

Medondes

**Qu'est-ce qu'une réunion ordinaire
des Parties contractantes
à la Convention Barcelone?**

Il n'est peut-être pas inutile d'apporter quelques précisions à l'intention de tous ceux qui sont concernés par l'avenir de la Méditerranée sans être pour autant familiarisés avec les termes employés par les politiques, experts ou scientifiques participant directement au programme méditerranéen. La «réunion ordinaire» est l'instance de décision suprême des «Parties contractantes» - en l'occurrence tous les pays riverains de la Méditerranée et la CE qui sont «parties» à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles depuis 1976. Au cours de cette réunion, tenue tous les deux ans et - selon une pratique consacrée - dans un pays méditerranéen différent, il est procédé à un bilan des activités menées au cours de l'exercice écoulé, puis à la discussion et l'adoption du programme et du budget du PAM pour l'exercice biennal suivant. La réunion ordinaire a lieu à un niveau ministériel (ministres ou responsables de services ministériels). Les travaux sont préparés par une réunion des «points focaux» (fonctionnaires ministériels, le plus souvent, qui sont les agents de liaison du PAM avec les gouvernements), qui a lieu deux à trois mois avant, et examine les aspects techniques pour «déblayer le terrain» aux politiques. De son côté le Secrétariat de la Convention de Barcelone, qui est assuré par le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement) et comprend l'Unité de coordination du PAM installée à Athènes et ses Centres d'activités régionales, établit et présente un rapport d'avancement qui s'articule autour des points de l'ordre du jour et constitue le document de travail de la réunion. En plus des délégués nationaux et de la CE, les institutions des Nations Unies ainsi que les organisations intergouvernementales (OIG) et non gouvernementales (ONG) peuvent se faire représenter par des observateurs (à Malte, en octobre dernier, 6 institutions des Nations Unies et 18 OIG/ONG étaient présentes à ce titre). Les observateurs interviennent dans les débats tout comme les délégués des pays, mais ils n'ont pas le droit de vote (lequel est, du reste, exceptionnellement utilisé, les décisions se prenant par consensus). Cette ouverture à la société civile, qui s'est accentuée depuis plusieurs années pour culminer avec la création en 1996 de la Commission méditerranéenne du développement durable, organe consultatif du PAM où les autorités locales, les acteurs socio-économiques et les ONG siègent sur un pied d'égalité avec les pays, est devenue le trait saillant de la coopération méditerranéenne. A chacune de leur réunion ordinaire, les Parties contractantes élisent leur nouveau Bureau, composé de 6 Parties contractantes, qui est chargé de se saisir des questions qui se posent dans les intervalles situés entre les réunions ordinaires et de donner des instructions au Secrétariat. A l'issue de chaque réunion ordinaire, les Parties adoptent un rapport de la réunion (en anglais, arabe, espagnol et français) qui constitue le document de référence et en quelque sorte le «mandat officiel» des Parties pour les activités menées et les crédits dépensés au cours de l'exercice biennal suivant, dans le cadre de toutes les composantes du programme. ■

**LA ONZIÈME RÉUNION ORDINAIRE DES
PARTIES CONTRACTANTES À MALTE
(27-30 OCTOBRE 1999)**

Les vingt pays riverains et la Communauté européenne ont adopté leur budget-programme pour l'exercice 2000-2001 et approuvé un ensemble de mesures spécifiques: protection plus efficace des espèces menacées et des habitats vulnérables, passage du Programme d'actions stratégiques antipollution (PAS) à sa phase opérationnelle, révision du Protocole «situations critiques», admission des nouveaux membres de la CMDD, recommandations et programme d'action CMDD, stratégie en matière d'information.

**Des appels à une ratification
plus rapide du système révisé
de Barcelone**

C'est actuellement, sur le plan juridique, la question capitale du PAM, puisque, tant que le nombre de ratifications nécessaire n'aura pas été obtenu, les amendements apportés en 1995 et les nouveaux Protocoles adoptés («offshore», «déchets dangereux») ne pourront pas entrer en vigueur, bloquant ainsi le système rénové de Barcelone sur certains points qui constituent des avancées majeures du droit international: principe de précaution, principe du «pollueur-payeur», contrôle rigoureux de la conformité à la législation en vigueur, recours aux technologies propres, gestion rationnelle du littoral. Tous les délégués ont déclaré souhaiter cette entrée en vigueur au cours de l'année 2000, mais les bonnes intentions tardent à se concrétiser (voir le tableau des ratifications par pays page 6). Une bonne nouvelle toutefois: l'entrée en vigueur, le 12 décembre 1999 (soit six semaines après la réunion de Malte), du Protocole sur les aires protégées et la biodiversité (il ne nécessitait, comme tout instrument nouveau, que six ratifications, contre quinze pour la Convention et les Protocoles modifiés). Dans ce domaine au moins, il est désormais possible d'aller de l'avant (voir en page 18).

**Information, participation,
coopération**

Après avoir adopté trois nouveaux

ensembles de recommandations de la CMDD (voir page 9), la réunion a entériné la liste des nouveaux membres admis dans celle-ci, qui avait été revue par le Bureau, et qui représentent les «autorités locales»(4), les «acteurs socio-économiques» (3) et les ONG (3), 3 membres étant reconduits.

Puis les participants ont examiné la Stratégie du PAM en matière d'information. Ils ont été unanimes à appuyer l'initiative prise par le PAM dans ce domaine qui doit permettre d'améliorer la visibilité et la crédibilité du programme auprès des acteurs et de l'opinion publique. A cette fin, un fonctionnaire chargé de l'information sera recruté par l'Unité MED par transformation d'un poste existant.

Les participants ont en outre invité le Secrétariat à resserrer ses liens avec les conventions et organisations internationales actives dans la région (OMS, AIEA, OMM, Ramsar, Convention sur la désertification, etc.) dans les domaines de leur compétence, à élaborer des projets éligibles à un concours financier de l'Union européenne (MEDA/SMAP), et à renforcer la coopération avec les ONG partenaires du PAM, en accordant la priorité à celles du Sud et de l'Est.

La pollution marine et côtière

Le Programme d'actions stratégiques (PAS) adopté en 1997 entre désormais dans sa phase opérationnelle, sous l'égide FEM/MED ./..

OÙ EN EST L'ÉTAT DE RATIFICATION DE LA CONVENTION DE BARCELONE, DE SES PROTOCOLES MODIFIÉS ET DE SES NOUVEAUX PROTOCOLES ?

Ont ratifié:

- La Convention de Barcelone modifiée (1995): **CEE, Croatie, Espagne, Malte, Monaco, Tunisie**
- Le Protocole «immersions» modifié (1995): **CEE, Croatie, Espagne, Malte, Maroc, Monaco, Tunisie**
- Le Protocole «tellurique» modifié (1996): **Espagne, Malte, Maroc, Monaco, Tunisie**
- Le Protocole «Aires spécialement protégées/biodiversité» (texte entièrement nouveau de 1996 remplaçant celui de 1982): **CEE, Espagne, Italie, Malte, Monaco, Tunisie** (entré en vigueur en décembre 1999)
- Le Protocole «offshore» (nouveau, 1994): **Maroc, Tunisie**
- Le Protocole «déchets dangereux» (nouveau, 1996): **Malte, Maroc, Tunisie**
- Le Protocole «situations critiques» est en cours de révision et sa version modifiée pourrait être adoptée à la fin de l'année.

Si l'on se reporte à la Convention de Barcelone de 1976 et à ses premiers Protocoles, on relève un délai moyen de 2-3 ans entre l'adoption et l'entrée en vigueur, alors que 4 à 5 ans se sont déjà écoulés depuis l'adoption des instruments révisés ou nouveaux et que seul le Protocole «aires protégées» est entré en vigueur. Les motifs de cette lenteur sont divers et complexes: le fait que les premiers instruments soient en vigueur peut ôter aux instruments modifiés le caractère d'urgence qui s'imposait en 1976 quand le vide juridique était complet; certains pays ont connu ou connaissent encore une période d'incertitude ou de changement politique. On note aussi, au plan international, une activité juridique intense dans le domaine de l'environnement, avec de nouvelles et nombreuses conventions sur la désertification, la biodiversité, les changements climatiques, etc., ce qui se traduit par un «embouteillage» procédural au niveau des parlements nationaux. Et puis les pays méditerranéens sont passés de 16 (présents à Barcelone en 1976) à 20 aujourd'hui (l'Albanie a rejoint le PAM en 1988, et la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Slovénie sont nés de la dislocation de l'ex-Yougoslavie); or, l'expérience internationale enseigne que plus les pays sont nombreux et plus les ratifications prennent du temps.

POL/PAM, et contribuera à ce que soient appliquées de nouvelles dispositions du Protocole «tellurique» (réglementant les activités polluantes situées à terre) avant même qu'elles ne soient entrées effectivement en vigueur, puisque le PAS contient des engagements précis des pays qui anticipent nombre de ces dispositions. Le PAS est axé sur des polluants qui nécessitent une action prioritaire, fixe des limites à atteindre dans un délai donné, encourage la construction de stations d'épuration. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) apporte une contribution de 6 millions de dollars à ce programme (soit un montant supérieur à celui d'un budget annuel du PAM), et le FEM français de 1 million de dollars; ces fonds serviront d'abord aux études de faisabilité, puis à des investissements antipollution concernant les 109 «points chauds» (sites critiques) recensés en Méditerranée.

Pour l'adoption des modifications du Protocole «situations critiques», dont le contexte créé par le naufrage du pétrolier «Erika» souligne l'actualité (voir éditorial en p. 3), il a été décidé de convoquer une réunion de plénipotentiaires, sous réserve de la disponibilité d'un financement extérieur. Le nouveau texte comprend notamment des dispositions sur la navigation de plaisance, une importante source de pollution en Méditerranée.

Enfin, en application du Protocole «Immersion» (régissant les opérations de déversement de substances en mer), la réunion a adopté des lignes directrices très strictes sur la «gestion des déblais de dragage» (résultant d'une activité portuaire très courante). Par ailleurs, elle a recommandé des initiatives pour la promotion des techniques «plus propres» de production industrielle.

La protection de la diversité biologique

Les deux dernières années ont été marquées par un important travail du Centre de Tunis pour les aires protégées et la biodiversité. Il y a d'abord eu l'actualisation des trois plans d'action pour la préservation d'espèces méditerranéennes menacées (tortues marines, phoque moine et cétacés) et le projet de plan d'action pour la conservation de la végétation marine. Parallèlement, le Centre a mis au point une série d'outils qui permettent d'aider et d'orienter les pays dans la gestion de la biodiversité: classification de référence des types d'habitats marins afin d'harmoniser les listes d'inventaires, formulaires types de données pour les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation.

Ces documents, dont le dernier fera encore l'objet d'une réunion pour sa finalisation, sont des préa-

lables à tout travail sérieux de classification et d'inventaire sans lequel aucune protection de la biodiversité n'est possible.

**Gestion du littoral,
intégration environnement-
développement,
appui à la CMDD**

Les Centres régionaux du Plan Bleu (CAR/PB, Sophia-Antipolis), du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP, Split), de la télédétection (Palerme) et le MED POL coopèrent étroitement dans deux types de projets: les Programmes d'aménagement côtier (PAC), dans lesquels toute l'expertise du PAM est mobilisée pour aider un pays à planifier et gérer le développement de tout ou partie de son littoral, et les thèmes de la CMDD auxquels ils apportent un appui technique fondamental. Par ailleurs, chaque Centre poursuit aussi ses tâches dans son domaine propre de compétence, à travers des actions spécifiques, des ateliers et des cours de formation: gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et ses outils pour le PAP, analyse systémique et prospective, indicateurs et observatoires de l'environnement-développement pour le PB, techniques d'information satellitaires pour le TDE et élargissement de leur utilisation.

La réunion de Malte a ainsi adopté plusieurs recommandations pour que la GIZC soit plus systématiquement appliquée au niveau national, elle a confirmé la préparation et l'exécution de PAC en Algérie, au Liban, à Malte, au Maroc et en Slovénie (ce sont les PAC dits de «3e génération»). Enfin, le Secrétariat a été invité à établir, soumettre à la CE et lancer un programme régional de gestion du littoral au titre de l'instrument financier MEDA (partenariat euro-méditerranéen). ■

**«L'ÉTAT DES LIEUX» DRESSÉ PAR
LES PAYS RIVERAINS À MALTE**

La Onzième réunion des Parties contractantes a eu lieu à la baie de St Paul, à Malte, du 27 au 30 octobre 1999. Y ont pris part les représentants des 20 pays riverains et de la Communauté européenne. Mme Faiza Kefi, ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire de la Tunisie, présidente du Bureau sortant, a ouvert la réunion. Elle a rappelé l'engagement de son pays en Méditerranée pour y promouvoir la cause du développement durable - à travers, notamment, la rénovation du PAM adoptée en 1995 et la création un an plus tard, à Rabat, de la Commission méditerranéenne du développement durable - ainsi que les grands projets que son gouvernement a lancés dans des domaines aussi divers que la gestion des déchets, la lutte contre la pollution industrielle, la protection de la biodiversité. De son côté, M. Francis Zammit Dimech, ministre de l'Environnement de Malte a souhaité la bienvenue à tous les participants et insisté sur le «processus euro-med» et le rôle de premier plan que joue désormais l'Union européenne en Méditerranée dans le domaine de l'environnement en y favorisant des actions en réseaux. Quant à M. Chabason, Coordonnateur du PAM, il a indiqué que la perspective de l'entrée en vigueur du système de Barcelone signifierait, entre autres, l'interdiction plus drastique des opérations d'immersion, la protection des espèces et habitats les plus vulnérables, la réglementation des transferts de déchets dangereux et l'octroi au public de nouveaux droits en matière d'information et de participation.

Après avoir élu son nouveau Bureau (voir encadré page 8), la réunion a adopté son ordre du jour et le Coordonnateur a présenté son rapport d'activité sur la mise en oeuvre du

Plan d'action pour la Méditerranée au cours de l'exercice biennal 1998-1999, en l'articulant autour de trois grandes rubriques: principaux enjeux et problèmes, réponses apportées, lacunes restant à combler. Ce rapport a été suivi d'une série de présentations générales sur les questions d'environnement et de développement durable en Méditerranée, qui constituait le «segment ministériel» et a occupé les deux premières journées des travaux. Les délégués des pays riverains et des organisations présentes comme observateurs ont, à tour de rôle, fait état des actions prises, des problèmes rencontrés et des espérances qu'ils plaçaient dans la coopération régionale. Quelques lignes de force se dégagent de l'ensemble de ces interventions. Des participants (**Malte, Monaco, WWF, Med Forum, MIO-ECSDE**) ont lancé un appel pour une ratification plus rapide de la Convention, d'autres ont annoncé qu'elle était imminente dans leur pays (**Grèce**). La nécessité d'un renforcement institutionnel a été soulignée par beaucoup, que ce soit pour mentionner l'amélioration récente des systèmes de gestion de l'eau et des déchets (**Libye, Algérie, Tunisie**), le problème des détritiques marins et côtiers sur les plages (**Israël**), la multiplication des stations d'épuration (**Tunisie, Syrie**), la planification et la gestion du littoral et des bassins versants (**Slovénie, Croatie, Chypre**) qui pourraient faire l'objet d'un instrument juridique à dimension transfrontière (proposition de l'**Italie**), un système plus performant d'intervention en cas de catastrophes naturelles (**France, Italie, et Turquie** - récemment éprouvée par un séisme dévastateur), la persistance d'opérations d'immersion illégales en mer (**Syrie**), la protection de la biodiversité (**Grèce, Tunisie, Monaco, Croatie**). D'autres pays ont attiré l'attention sur l'insuffisance des ./..

moyens disponibles (**Albanie, Égypte**), sur la complexité d'une situation administrative particulière (**Bosnie-Herzégovine**), une sécurité maritime encore insuffisante (**Égypte**), le problème des dioxines (**Greenpeace**) ou l'introduction d'une écotaxe (**Amis de la Terre**). La Communauté européenne a mis l'accent sur la synergie entre le partenariat euro-méditerranéen et le PAM, sur une politique plus vigoureuse d'information et de participation du public (thème repris par le **Liban** et **EcoMediterrania**). Le rapport commun PAM-AEE (**Agence européenne de l'environnement**) sur l'état de l'environnement marin et côtier de la Méditerranée, dont une version préliminaire a été distribuée pendant la réunion, insiste sur les pressions d'un développement excessif et non viable à terme du littoral qui hypothèquent l'adaptabilité générale de la mer Méditerranée. Selon l'AEE, ce n'est pas tant la mer stricto sensu qui pose problème qu'un littoral voué à un développement anarchique et le plus souvent spéculatif. Plusieurs pays ont mis en relief les succès d'accords sous-régionaux trilatéraux auxquels ils

sont parties: **France/Italie/Monaco** dans le cadre de l'accord Ramoge, **Italie/Slovénie Croatie** pour la protection de l'Adriatique Nord, **Chypre/Egypte/Israël** pour un plan d'urgence en cas de pollution maritime accidentelle. Pour le **Maroc**, les modes actuels de consommation et de production enrichissent certains pays en appauvrissant d'autres, et il s'impose de tenir compte de considérations environnementales dans les accords de libre-échange. L'**Espagne** a rappelé qu'il fallait concilier les aspects économiques et environnementaux du tourisme, l'**Italie** que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a une annexe relative à la Méditerranée et que la question concerne l'ensemble du bassin, tandis que l'**Algérie** faisait part de ses préoccupations face à la mondialisation, au poids de la dette et aux contraintes imposées par les politiques d'ajustement. Enfin, la demande de l'**Autorité palestinienne** tendant à participer aux travaux du PAM a été accueillie favorablement par toutes les délégations. Après le débat sur les recommandations et l'adoption du budget-programme 2000-2001, M. Jorge Illueca, Directeur exécutif adjoint du PNUE, s'exprimant au nom de M. Töpfer, Directeur exécutif, a prononcé l'allocation de clôture en insistant sur le redynamisation en cours des conventions et plans d'action des mers régionales adoptés dans le cadre du PNUE pour conclure: *«Je crois qu'une convention éprouvée et pleinement opérante comme la Convention de Barcelone peut apporter un concours horizontal inestimable à des conventions et plans d'action de mers régionales moins développés dans des domaines comme la pollution d'origine tellurique, le tourisme durable, la lutte contre la pollution marine et les indicateurs du développement durable»*. Après l'adoption du rapport de la réunion, rendez-vous a été pris pour la Douzième réunion ordinaire qui se tiendra au dernier trimestre 2001, à Monaco. ■

LE NOUVEAU BUREAU DES PARTIES CONTRACTANTES ÉLU A MALTE

Le nouveau Bureau,
élu à l'unanimité à Malte,
a la composition suivante:

Président: **Francis Zammit Dimech**
(Malte)

Vice-président: **Gabriel Gabrielides**
(Chypre)

Vice-président: **Pierre Roussel**
(France)

Vice-président: **Valerio Cozalaio**
(Italie)

Vice-président: **Abdul Hamid Al-Mounajed**
(Syrie)

Rapporteur: **Ashur Mohamed Emgeg**
(Libye)

On remarque que les deux seuls États insulaires de la Méditerranée, de surcroît candidats à l'adhésion à l'Union européenne, font leur entrée, ce qui pourrait être l'occasion de promouvoir la question de la spécificité du développement des îles (comme le prescrit, entre autres, le traité d'Amsterdam de l'UE). Malte, par la voix de M. Zammit Dimech, a d'ailleurs, dès le début de la réunion, tenu à marquer que l'Union européenne joue désormais un rôle déterminant dans la coopération régionale, à la fois par sa présence au sein du PAM (la Communauté étant Partie contractante à la Convention de Barcelone depuis son adoption en 1976) et par le partenariat euro-méditerranéen lancé dans la même Barcelone en 1995, et qu'il convient de mieux associer et intégrer les deux processus. La Jamahiriya arabe libyenne est le seul pays à avoir été reconduit et sera un facteur de continuité. L'équilibre Nord-Sud est respecté, avec la France et l'Italie d'un côté, la Syrie et la Libye de l'autre, Malte et Chypre faisant figure de maillons entre les deux rives de la Méditerranée.



Une maison à Mdina.

LES RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS D'ACTION DE LA CMDD ADOPTÉES À MALTE: « INFORMATION ET PARTICIPATION », « INDICATEURS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE » ET « TOURISME »

Après l'adoption à Tunis en 1997 des recommandations sur «la gestion de la demande en eau» et «la gestion durable des zones côtières», les Parties contractantes étaient saisies de trois nouveaux ensembles. Ce sont donc au total cinq thèmes dont les travaux sont achevés, et il en reste trois dont les travaux devront être menés à bien pour la Douzième réunion des Parties à Monaco en 2001. Les Parties ont considéré que, compte tenu du travail considérable que va représenter pour l'année en cours l'élaboration du Bilan stratégique pour l'an 2000 - qui sera soumis à la 6e réunion de la CMDD à Tunis en novembre prochain-, il convenait, à ce stade, de ne pas lancer de nouveaux thèmes mais de se donner le temps de la réflexion afin d'opérer un choix de nouveaux thèmes sur la base d'études de préfaisabilité/faisabilité qui seront, pour la plupart, réalisées par les Centres supports. A Malte, la réunion a constitué un groupe de travail sur les travaux futurs de la CMDD. Les conclusions du groupe qui ont été adoptées par la réunion énoncent entre autres: «*Les Parties contractantes s'engagent à prendre les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre et suivre les recommandations adoptées; les Parties s'emploieront à identifier et associer d'autres partenaires pour la mise en oeuvre des recommandations et propositions d'action de la CMDD*».

Nous donnons ici un résumé - fatalement réducteur - de ces recommandations qui résultent d'un long travail de réflexion, de concertation et de rédaction des groupes thématiques, ordonné autour d'ateliers et de réunions tenus pendant 3 ans, et dont Medondes s'est fait largement l'écho (voir notamment notre dernier no 39, pp.3 et 4 pour l'information, pp. 11 et 12 pour les indicateurs, et le no 38, pp. 8 et 9 pour le tourisme). Ajoutons aussi que les recommandations sont précédées de considérants ou suivies d'un exposé des motifs qui en soulignent la portée et l'enjeu que représente leur mise en oeuvre effective pour l'avenir du développement durable dans la région. Il incombe à tous les acteurs concernés d'en tenir compte dans la définition de leurs politiques et de leurs stratégies en matière d'environnement-développement.

Information, sensibilisation du public, éducation environnementale et participation

Information: *procéder à une évaluation chiffrée fiable des investissements complémentaires nécessaires afin d'obtenir des données sérieuses et comparables. Organiser tous les deux ans et à tour de rôle, dans chacun des pays méditerranéens, dans la langue nationale, une exposition sur l'état le plus récent des connaissances.*

Sensibilisation: *organiser un sondage d'opinion systématique et une évaluation statistique fiable des points de vue, perception, comportements et aspirations du public méditerranéen dans les domaines de l'environnement et du développement durable; inviter les Parties contractantes à développer et à appliquer, en collaboration avec les ONG, les stratégies nationales et les plans d'action pour la sensibilisation.*

Éducation: *renforcer le réseau méditerranéen des éducateurs de l'environnement, encourager la création d'un registre méditerranéen sur des matériaux pédagogiques audiovisuels.*

Participation: *inviter les Parties contractantes à choisir au moins un projet pilote par pays en matière de participation et de mobilisation en y associant activement le public.*

Indicateurs pour le développement durable

- Un premier ensemble (tronc commun) de 130 indicateurs de base est retenu par les Parties contractantes. Le PAM, les États et les autorités locales s'attacheront à proposer, tester et mémoriser des indicateurs complémentaires de pression, d'état et de réponse.

- Les indicateurs seront harmonisés et diffusés pour faciliter le travail des pays.

- Les Parties contractantes sont invitées à contribuer effectivement à l'élaboration par le PAM, tous les cinq ans, d'un rapport sur le développement durable en Méditerranée qui sera rendu public. Le premier rapport sera réalisé en l'an 2002, il sera basé en particulier sur les indicateurs pour le développement durable, et fera ressortir l'unité et la diversité de situations dans la région.

- Les États sont invités à fournir au PAM les rapports nationaux préparés pour la Commission du développement durable des Nations Unies et à faciliter les études comparées des enjeux méditerranéens impulsées par le Plan Bleu.

- Les Parties contractantes sont invitées à mobiliser les instituts statistiques pour la col-

lecte des données et à charger les observatoires nationaux de l'environnement et du développement du suivi et de la valorisation des indicateurs au niveau national.

- Le PAM assurera le suivi de ce travail en s'appuyant sur les Centres d'activités, et la CMDD assurera une fonction de veille.

Tourisme et développement durable

- Prévenir et réduire les impacts négatifs des aménagements, de l'urbanisation et des infrastructures: les États méditerranéens et les autorités locales sont invités à se doter des instruments nécessaires à l'évaluation des impacts sur l'environnement des programmes et grands projets touristiques, à procéder à des évaluations de la capacité d'accueil, à renforcer ou créer les outils législatifs, réglementaires et de gestion foncière permettant de maîtriser l'urbanisation touristique et de protéger les sites les plus précieux.

- Réduire la consommation de ressources naturelles et les pollutions induites par les hébergements et activités touristiques, et notamment développer tous les moyens pouvant contribuer à étaler la saison touristique sur l'année, en évitant toutefois des impacts négatifs supplémentaires sur les écosystèmes.

- Maîtriser l'évolution des activités de loisirs touristiques affectant l'environnement marin et côtier (prises de mesures concernant la navigation de plaisance, l'accès et l'utilisation des plages).

- Promouvoir un tourisme durable, facteur de développement social, culturel et économique durable, en élaborant des stratégies nationales et locales visant à mieux concilier tourisme, environnement et développement durable, et notamment à développer la concertation entre autorités du tourisme, de l'environnement et de l'aménagement du territoire et acteurs concernés.

- Promouvoir la diversification du tourisme et un aménagement équilibré des territoires (l'accent étant mis sur le tourisme culturel, écologique et rural compatible avec l'environnement, et sur la valorisation du patrimoine).

- Développer la coopération méditerranéenne, notamment par la mise en place d'un programme régional dans le cadre du volet «gestion durable des zones côtières» du partenariat euroméditerranéen, la promotion d'écolabels, la promotion d'outils économiques et financiers pour la protection et la gestion des sites, l'organisation en 2002 d'un colloque régional. ■

Un entretien avec M. F. ZAMMIT DIMECH, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DE MALTE ET PRÉSIDENT DU NOUVEAU BUREAU DES PARTIES CONTRACTANTES

Dans votre allocution d'ouverture de la XIe réunion ordinaire des Parties contractantes, vous avez dit que celle-ci, par sa portée, devrait dépasser ce simple intitulé, et vous vous êtes longuement référé à l'accord de Barcelone de 1995 sur le partenariat euro-med. Pensez-vous que le PAM et le processus euro-med, que vous avez décrits comme des «processus convergents», doivent être davantage intégrés, et si oui, de quelle façon?

Pour l'heure, il n'existe pour ainsi dire pas du tout de relations entre le PAM et le processus euro-med. Je pense que la coopération entre les deux pourrait s'amorcer sur une base modeste, minimale, par un accord sur l'établissement commun d'un projet pilote, tel que le Centre méditerranéen pour la recherche et le développement en matière de technologie industrielle marine (MEDITECH) que le gouvernement de Malte a proposé pour la première fois dès 1987 et qui a reçu l'appui du PNUE et de l'ONUDI.

Ce projet est une sorte de partenariat secteur privé-secteur public (inspiré par le système EU-REKA mis en place par l'Union européenne pour l'Europe) sous une forme applicable à la Méditerranée. Avec l'appui d'euro-med, il pourrait être entrepris sous les auspices de la Commission méditerranéenne du développement durable. Cependant, dans mon esprit, un tel

projet conjoint devrait être considéré comme le premier pas d'une marche progressive vers une intégration complète, puisque l'objet que se fixe la Commission méditerranéenne du développement durable n'est guère moins vaste que celui du processus euro-med et que l'un et l'autre sont parfaitement alliés à une même fin: «renforcer la coopération régionale et rationaliser la capacité décisionnelle



intergouvernementale dans le bassin méditerranéen pour l'intégration des questions d'environnement et de développement» (mandat de la CMDD). La composition de la Commission représente la meilleure agence grâce à laquelle l'Union européenne pourrait judicieusement canaliser les fonds qu'elle a alloués à la mise en place de réseaux à travers la Méditerranée.

Puisque Malte assume pour deux ans la présidence du Bureau des Parties contractantes à une époque où elle mène des négociations de préadhésion à l'Union européenne, pensez-vous que vous pouvez jouer à ce titre un rôle facilitateur pour que les perspectives du partenariat euro-med soient mieux exploitées? Vous avez notamment déclaré que le système actuel d'allocations des crédits se traduit en pratique par des difficultés lorsqu'il s'agit de les dépenser judicieusement. Pourriez-vous être plus explicite à ce sujet?

Malte sera, je pense, en mesure de jouer un rôle bien plus efficace une fois que son adhésion à l'Union européenne aura été acquise. Néanmoins, il va de soi que, d'ici là, nous ferons tout notre possible dans ce sens. Quand je parlais de trouver un système plus rentable d'utiliser les fonds alloués par l'Union européenne au partenariat euro-med, j'avais à l'esprit le recours au PAM comme à un moyen quasi idéal, que ce soit pour des projets spécifiques ou même pour affecter les crédits en général - autrement dit de la manière participative la plus démocratique possible.

La réunion des points focaux d'Athènes comme la XIe réunion ordinaire de Malte ont montré que les pays méditerranéens, tout en soutenant unanimement la création et le travail de la Commission méditerranéenne du développement du-

nable, étaient plus partagés sur la meilleure manière d'assurer le suivi de ses recommandations, sur l'éventail de ses thèmes et, d'une manière plus générale, sur la place à lui accorder au sein du PAM. En tant que Président du Bureau, quelle ligne de conduite préconisez-vous pour que la CMDD devienne réellement opérante?

Il se pourrait qu'il existe un risque de voir les questions générales du développement mettre plus ou moins à l'écart les questions qui sont purement environnementales, et sans qu'on ait pour autant de grandes chances d'obtenir un succès du côté du développement, vu l'insuffisance du financement. Je suis sincèrement convaincu que tous les plans de développement doivent être subordonnés à des considérations environnementales et que la meilleure façon de protéger l'environnement consiste à bien maîtriser le développement. Le problème essentiel qui se pose à nous consiste à réunir des ressources suffisantes pour tous les aspects de notre travail.

Malte est l'un des deux États insulaires de la Méditerranée. A ce titre, elle connaît les problèmes et les contraintes qu'engendre l'insularité et dont nous rendons compte dans le dossier que nous lui consacrons juste après. A vos yeux, quels sont les plus importants de ces problèmes? Et quelles sont les mesures prises ou envisagées pour s'y attaquer?

Je pense que la meilleure réponse à votre question est à trouver dans la Déclaration de

La Valette du 27 novembre 1998 dont je suis un des signataires. Elle énonce, à son article 3, une liste de problèmes spéciaux des États insulaires - si l'insularité n'est pas uniquement perçue sous sa dimension «communications» mais sous tous les aspects qu'implique la notion d'État insulaire, à savoir principalement les inconvénients d'une petite taille territoriale et la fragilité des écosystèmes insulaires face à des menaces comme les catastrophes naturelles et le réchauffement global.

Je crains que les mesures spécifiques prises jusqu'ici n'aient pas eu d'effet radical. J'estime que l'impulsion à donner en priorité consiste, en premier lieu, à tirer parti de la révolution électronique dans le secteur des télécommunications (y compris les aspects problématiques concernant le trafic aérien et maritime) grâce à une coopération accrue entre les Petits États Insulaires en Développement (PEID); et en deuxième lieu à mettre en oeuvre une stratégie commerciale conjointe dans le secteur du tourisme, puisque les caprices de ce secteur sont un facteur important de vulnérabilité économique et environnementale.

Restons-en à l'insularité. Celle-ci est notamment prise en compte par les traités de l'Union européenne -au titre des régions périphériques, isolées et insulaires-, mais pas autant que beaucoup l'auraient souhaité. Malte, par sa position centrale en Méditerranée et la perspective de son adhésion à l'UE, n'a-t-elle pas un rôle important

à jouer pour faire avancer cette problématique et les interventions qu'elle appelle de la part de l'Union européenne et des ses divers programmes de développement régional? Concrètement, avez-vous déjà pris des initiatives ou comptez-vous en prendre pour mieux sensibiliser les responsables européens à la spécificité insulaire?

Dans le contexte de l'Union européenne, l'une des initiatives les plus prometteuses pourrait être celle de la recherche destinée à fournir un appui essentiel à la mise en place des Systèmes de Gestion des Îles (SGI), tels que ceux mentionnés en plusieurs points de la Déclaration de La Valette. Ces systèmes sont manifestement destinés à prendre en compte le fait que les États insulaires se caractérisent par l'intensité particulière des interactions et par la nature interdépendante des aspects environnemental et socio-culturel de la vie insulaire. La gestion des îles (GI) n'est, naturellement, rien d'autre qu'une version spéciale de la gestion intégrée des ressources (GIR).

Je suis également convaincu que l'Union européenne, que le président de la Commission, Romano Prodi, vient de définir récemment, lors d'une visite à Malte, comme une «Union de minorités», est une institution parfaitement à même de traiter efficacement toutes les questions périphériques en leur accordant l'attention qu'elles méritent, ne serait-ce que sur la base du principe de solidarité. ■



MALTE: UN PROFIL

Situation: au coeur de la Méditerranée, à 96 km au sud de la Sicile et à 290 km au nord de la côte libyenne de

l'Afrique. L'État de Malte se compose

d'un archipel de 5 îles dont 3 sont habitées: l'île de Malte proprement dite, de 246 km² et 137 km de côtes; l'île de Gozo, à 6,4 km au nord-ouest, de 68 km² et 43 km de côte (rôle touristique important), et, entre les deux, la petite île de Comino, de 2,8 km², qui accueille essentiellement des estivants pendant la haute saison.

Population: Malte regroupe 330.000 habitants sur une population totale de 390.000 habitants - soit une densité d'environ 1.200 habitants au km² (1.400 à Malte et 420 à Gozo, compte non tenu de la superficie des îlots inhabités). C'est la densité plus élevée de la Méditerranée (le cas de Monaco étant à mettre à part) et qui n'est dépassée au plan mondial que par Singapour et Macao (avant son retour à la Chine). Selon des estimations, cette densité se monterait à 3.655 pendant l'été avec les touristes. 800.000 Maltais vivent à l'étranger et un nombre croissant d'entre eux reviennent finir leurs jours sur leur île natale.

Religion: catholique (98% de la population).

Langues officielles: anglais et maltais (langue sémitique, influencée par l'arabe et ayant adopté de nombreux mots siciliens, anglais et français).

Statut: République membre du Commonwealth. Chambre des représentants comprenant 69 membres élus pour 5 ans.

Économie: avec un PNB de 9.500 dollars par habitant, un nombre de visiteurs qui, de 12.500 en 1959, est passé à 1.181.000 en 1998 (soit x 100, les recettes touristiques représentant au moins 20% du PNB), une inflation autour de 3% et un chômage de 3,3% (1995), la situation de l'économie du pays permet d'envisager favorablement, comme dans le cas de Chypre, l'adhésion à l'Union européenne, laquelle a accepté officiellement la candidature de Malte. Les négociations de préadhésion sont en cours.

Industries: textile, chaussures, plastiques, chantiers navals, composantes électroniques. 2.323 entrepris-

es, dont 75% employant moins de 5 personnes. Centre financier. Port franc. Malte occupe le 7e rang dans le monde (chiffre de 1997) pour le tonnage de sa flotte commerciale.

Histoire: avant J.-C.: après une civilisation mégalithique, colonie phénicienne en 800, carthaginoise en 600, romaine en 218; après J.-C.: 1ers chrétiens d'Europe occidentale après le naufrage de l'apôtre Paul au large de l'île; colonie arabe en 870, sicilienne en 1090. En 1518, Malte est cédée par Charles Quint à l'Ordre de St-Jean de Jérusalem (expulsé de Rhodes). 1565: siège de La Valette par la flotte ottomane qui le lève au bout de 5 mois. 1798: en route pour l'Égypte, Bonaparte obtient de l'Ordre la cession à la République française de ses droits de souveraineté et de propriété sur l'île. 1800: Malte passe sous souveraineté britannique. Après la Première guerre mondiale, agitation permanente en faveur de l'autonomie. Pendant la Seconde Guerre mondiale, Malte subit de violents bombardements des aviations allemande et italienne en raison de la présence des chantiers navals et de sa position stratégique en Méditerranée. 1961: autonomie. 1964: Indépendance. 1970: accord d'association avec la CEE; 1979: évacuation de la base britannique. 1990: demande d'adhésion à la CEE. 1999: acceptation officielle par l'UE de son statut de pays candidat à l'adhésion.

Sites: Deux sites archéologiques inscrits au Patrimoine mondial: l'Hypogéum et les temples néolithiques: Tarxien, Hagar Kim, Mnjadra; grottes de Ghar Dalam, catacombes de Rabat; plusieurs édifices magnifiques du XVIe siècle à La Valette; village historique de Mdina; citadelle de Gozo. ■





UNE SPÉCIFICITÉ INSULAIRE MENACÉE

«Petites îles, gros problèmes», tel était le slogan de la Conférence de la Barbade (1994) sur le développement des États insulaires. L'archipel maltais en est une bonne illustration. Le survol de Malte par avion donne une idée de l'ampleur de l'urbanisation sur un espace aussi réduit. La superficie urbanisée représentait 15% de la superficie de Malte et 10% de celle de Gozo en 1986, elle dépasse les 20% aujourd'hui. Les pressions sur les ressources naturelles et l'environnement sont à la mesure des chiffres de superficie et de population cités dans le profil (page 12), et Malte aura de gros efforts à faire dans ce domaine pour s'adapter à l'acquis communautaire.

La question cruciale de l'eau

Du fait de sa composition géologique, de son relief peu élevé (culminant à 253 m) et de son climat, Malte ne peut miser ni sur des eaux de surface permanentes ni sur des nappes aquifères régulièrement rechargées. Son territoire consiste en une dalle de calcaire poreux résultant de matériaux sédimentaires alluviaux et de matériaux provenant de squelettes d'organismes marins morts - comme les globigérines qui ont formé une couche comprise entre 23 et 200 m de profondeur donnant la fameuse «pierre de Malte», très tendre, avec laquelle sont construits la plupart des habitations et édifices du pays. Certaines des carrières épuisées ont été réhabilitées, d'autres sont abandonnées et défigurent le paysage. L'imperméabilisation des sols, notamment du fait de la construction du réseau routier, a augmenté le ruissellement qui entraîne des particules de terre à la mer, ce qui se traduit à son tour par une érosion et un taux de percolation moindre des eaux pluviales. L'écoulement de la nappe souter-

raine se fait dans la mer, soit de façon diffuse, soit par des sources liées au niveau karstique. La pluviosité moyenne est de 500 mm avec une longue saison sèche (mai à octobre). La partie des eaux pluviales qui ne s'écoulent pas et ne s'évaporent pas est restreinte; elle est estimée à 15-25%, s'infiltrant dans la couche calcaire et alimentant l'aquifère. Les ressources en eaux naturelles sont de 50 m³/habitant/an. L'approvisionnement en eau de Malte pose donc un problème énorme auquel l'île est confrontée depuis des siècles. En bâtissant La Valette, les Chevaliers de l'Ordre de St-Jean avaient veillé à aménager un réseau d'adduction d'eau suffisant qui a été achevé au milieu du XVI^e siècle et comportait des aqueducs reliés aux sources et un grand nombre de citernes et réservoirs. Mais l'urbanisation galopante et le boom touristique des dernières décennies ont mené les pressions au point de rupture. Les possibilités de pompage sont devenues fort réduites en raison des intrusions d'eau salée. Les besoins touristiques s'ajoutant aux besoins domestiques et agricoles, les autorités ont d'abord cherché à réduire l'écoulement superficiel en aménageant des barrages qui favorisent l'infiltration et la recharge de l'aquifère. Les anciennes citernes ont été réhabilitées, de nouvelles construites sur le toit des habitations. La réutilisation des eaux usées a été encouragée. Mais face à la croissance continue de la demande, il a fallu se tourner vers le dessalement de l'eau de mer, d'abord par distillation. En 1981, le gouvernement maltais a passé un contrat pour la construction à Ghar Lapsi d'une première unité de dessalement par osmose inverse. Cette technique s'est généralisée. De 10 millions de m³/an en 1986, la production atteint aujourd'hui quel-

que 30 millions de m³, soit près des 2/3 de la consommation totale de l'île. Cette dépendance de l'île vis-à-vis de l'eau dessalée a évidemment un grand coût économique - le prix de l'eau y est environ 15 fois plus élevé que dans les pays du Nord.

Le défi touristique

Le tourisme est devenu une activité économique majeure qui occupe plus de 10% de la population active et génère le tiers des entrées de devises. Ce tourisme, pour des raisons historiques, est fortement dépendant à l'égard du marché britannique de masse. Si dépendant que, malgré l'essor spectaculaire des deux dernières décennies, on a enregistré des fluctuations interannuelles avec, par exemple, une diminution de 40% du nombre des arrivées entre 1980 à 1984. Aussi le gouvernement maltais a-t-il, au début des années 1990, pris la décision d'améliorer la qualité des produits offerts, de favoriser l'étalement de la saison touristique («tourisme culturel d'hiver à l'intention du troisième âge») et de lancer des campagnes de promotion auprès d'autres pays. De 76% des arrivées en 1980, le Royaume-Uni est passé à 40% en 1997, l'Allemagne venant au 2^e rang avec 18% et l'Italie au 3^e avec 13%. Les 200 km de côtes des îles habitées qui sont presque entièrement rocheuses - et dont la moitié restent inaccessibles - ont été sur, d'importants segments, aménagés pour offrir de petites plages artificielles ou des installations de natation, avec des effets critiques sur l'écosystème. Les très rares petites plages de sable naturelles ont disparu sous l'effet de l'érosion. Le tourisme, en dehors de La Valette, est concentré dans des zones du littoral qui s'urbanisent à un rythme soutenu et sans tenir compte des traditions architecturales séculaires: ./..

Sliema, baie de St. Paul, St. Julians / Paceville, Buggiba/Quawra. 94% des aménagements touristiques sont situés sur le littoral, et 30% de celui-ci est masqué par le développement. Le nombre des bateaux de plaisance ne cesse d'augmenter, et certains des sites de baignade les plus courus sont devenus des «marinas officielles». Il existe même, dans un secteur de l'opinion et des médias, des pressions pour que de nouveaux espaces de terre soient conquis sur la mer afin d'agrandir le territoire national, ce qui aggraverait encore les effets pervers du développement. Comme Malte possède un patrimoine archéologique et historiques de grande valeur, la surfréquentation touche de nombreux sites, à commencer par ceux de La Valette et de Mdina. Le problème des déchets se pose avec acuité pendant l'été, où de nombreuses décharges sauvages font concurrence aux deux décharges officielles situées à Malte et Gozo et reçoivent, entre autres, des déblais du secteur du bâtiment, si bien que les autorités sont en train de mettre sur pied un système de «recyclage

«A Malte, le tourisme vient simplement aggraver une situation difficile dont une des dimensions est d'ordre politique.

Malte doit-elle multiplier les usines de dessalement d'eau de mer, coûteuses en combustible, et dont le produit est d'un goût médiocre, ou bien conclure avec des États de la façade septentrionale de la Méditerranée des accords pour l'acheminement de l'eau par citernes? Vaut-il mieux dépendre d'importation de fuel ou d'importation d'eau potable? Le problème est ici celui des choix de la politique étrangère d'un État entier.»

Michel Sivignon, in "Water resources and tourism on Mediterranean islands", FIS, University of Malta, 1990.

de la pierre».

Quant aux eaux usées, elles sont rejetées en mer par des émissaires, autrement dit après simple traitement primaire, avec des problèmes

sanitaires pour les lieux de baignade les plus fréquentés. Enfin, il reste à apprécier l'impact du tourisme sur une société d'accueil mal préparée au choc socio-culturel que constitue un afflux aussi massif, égal à près de trois fois la population résidente, même si, dans le cas de Malte, il n'y a pas opposition très forte de mœurs et de pratiques entre touristes et insulaires.

La biodiversité à Malte

Les îles maltaises abritent un ensemble exceptionnellement riche et varié de végétaux et animaux, eu égard surtout à la petite superficie de leur territoire, au nombre restreint de types d'habitat et aux fortes pressions exercées par l'homme. Ainsi y recense-t-on 900 espèces d'angiospermes ou plantes à fleurs. Mis à part leur intérêt local, certains éléments de la flore et de la faune maltaises présentent une grande importance au plan régional:

- de nombreuses espèces endémiques et sous-espèces de végétaux et animaux ont été décrites sur ces îles et présentent un grand intérêt pour l'évolution et la biogéographie;
- un certain nombre de végétaux et d'animaux endémiques à Malte (qui ne se trouvent que là) sont des reliques de l'époque pré-glaciaire et n'ont d'espèces apparentées nulle part ailleurs dans le monde;
- de nombreuses espèces de la flore et de la faune maltaises ont une distribution méditerranéenne restreinte; certaines, qui sont localement assez communes, sont menacées à l'échelle européenne;
- certains groupes taxonomiques à la distribution restreinte en Méditerranée ont été d'abord décrits à Malte qui constitue leur site caractéristique;
- la petite île de Filfla, à proxi-

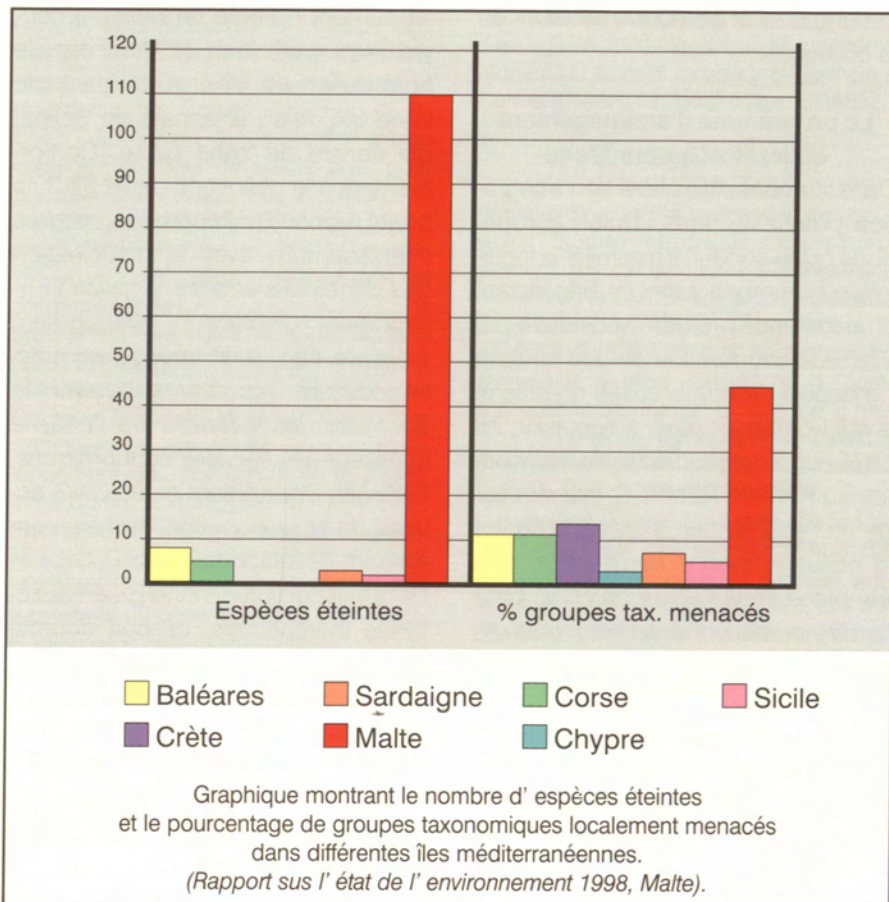
mité et au sud de l'île principale de Malte, abrite l'une des plus importantes colonies de reproduction connues de pétrel (*Hydrobates pelagicus*), oiseau marin palmidède volant au ras de l'eau et presque incapable de marcher;

- étant situées entre les rives Nord et Sud, entre les bassins occidental et oriental de la Méditerranée, les îles maltaises sont le point de rencontre de ces quatre régions, notamment pour les oiseaux migrateurs, et les biotes marins de ces îles présentent un grand intérêt biogéographique.

La flore et la faune maltaises ont évidemment le plus d'affinités avec celles de la Sicile, la terre la plus proche, mais elles ne sont pas une simple annexe de celle-ci. Par exemple, si la grande majorité des plantes vasculaires maltaises se trouvent aussi en Sicile et sont endémiques à ces deux zones, il en est plusieurs qui ne sont présentes qu'à Malte comme l'euphorbe d'Alep (*Euphorbia Aleppica*) ou le liseron à feuilles d'olivier (*Convolvulus oleifolius*). Une évaluation de l'état de conservation des espèces terrestres, dulçaquicoles et marines a été établie en 1989, selon les critères de l'UICN, avec le Livre Rouge pour les îles maltaises. On y relevait que 103 espèces de magniophytes (plantes à fleurs) étaient disparues, 71 en danger, 44 vulnérables et 136 rares. De même, 163 espèces de coléoptères et 32 espèces de lépidoptères étaient dans une situation précaire. Depuis 1989, de nombreux développements sont survenus. La connaissance de certains groupes s'est considérablement accrue, si bien que de nouvelles espèces sont à ajouter à la liste du Livre Rouge. Une exploration approfondie des îles a permis de redécouvrir certaines espèces que l'on pensait disparues depuis des années. Sur les 900

groupes taxonomiques considérés comme indigènes ou existant depuis des siècles à Malte – ce qui est un chiffre considérable par rapport à d'autres régions d'Europe et compte

sures de protection sont donc une priorité pour la sauvegarde de la biodiversité très riche de ces îles et du rôle de carrefour et de relais qu'elle joue en Méditerranée.



tenu de la superficie du territoire - on note un déclin rapide, puisque 44% de la flore indigène sont rares, menacés ou déjà éteints, soit le taux le plus élevé des îles de la Méditerranée. Comme le montre le schéma comparatif ci-dessus, les îles maltaises présentent le plus grand nombre d'espèces éteintes (109 groupes taxonomiques), le 2e rang étant occupé par les îles Baléares avec seulement 8 groupes. L'image est à peu près identique pour les groupes taxonomiques menacés, la Corse occupant le 2e rang (12% contre 44% pour Malte). La réhabilitation du milieu et des habitats naturels de Malte, le recentrage du développement sur la durabilité, l'inscription des espèces menacées sur les listes annexées à la législation et aux me-

Un effort concerté de réhabilitation,

de planification et d'information

La dégradation du milieu que l'on constate à Malte est, à peu de choses près, celle que l'on retrouve sur une grande partie du pourtour de la Méditerranée, mais peut-être est-elle plus visible ici en raison de l'exiguïté du territoire. Comme aux Baléares, et face aux mêmes menaces qui pèsent non seulement sur l'environnement, les ressources, mais aussi sur l'identité culturelle du pays, les responsables et la population ont pris conscience que le laisser-faire hypothéquait gravement l'avenir, et une série de mesures sont progressivement prises pour organiser plus rationnellement le développement, réhabiliter et protéger les sites naturels et histori-



Wildlife of the Maltese Islands («Flore et faune sauvages des îles maltaises»):

cet ouvrage, traduit en anglais de l'original maltais «Flora u Fawna ta' Malta» publié à l'origine, sous la direction de Joe Sultana et de Victor Falzon, comme contribution à 1995 «année de conservation de la nature» du Conseil de l'Europe, aurait pu être présenté à notre rubrique «Livres – Revues» en place d'honneur, mais il constitue en quelque sorte le contrepoint du bref aperçu que nous livrons ci-dessus sur la biodiversité à Malte et en même temps, beaucoup plus qu'un livre, il est un acte de foi, une action politique en faveur de cette biodiversité, une incitation à ce qu'une telle richesse soit sauvegardée pour les générations à venir. Publié sous l'égide de l'Environment Protection Department, il vient combler une lacune dans l'histoire naturelle de Malte. En 336 pages, il couvre plus de 1.000 espèces de la flore et de la faune sauvages de l'archipel, s'adresse à un large public, mais sans aucune concession à la facilité. Magnifiquement illustré par des planches représentant les principales espèces, il s'articule en 3 parties: 1) les îles; 2) les plantes; 3) les animaux, et comprend en annexe un glossaire, une bibliographie très complète, un index des noms anglais et un index des noms scientifiques correspondants.

ques, réorienter la vocation touristique du pays. Malte est signataire de la plupart des grandes conventions internationales dans le domaine de l'environnement (dont les nouveaux textes de la Convention de Barcelone et de quatre de ses Protocoles). La législation maltaise est régie par l'Environment Protection Act de 1991 qui énonce les principales obligations et s'est accompagné de la promulgation d'une quarantaine de règlements ou décrets d'application couvrant les domaines les plus divers, depuis le commerce des espèces de faune et de flore, le contrôle des rejets d'émissaires, des décharges, des véhicules à moteur jusqu'à l'imposition de normes pour l'air, la qualité des eaux, le bruit, la gestion des déchets. Mais le «Rapport sur l'état de l'environnement» de 1998 admet que l'application effective reste très déficiente en raison du manque d'un corps d'inspection et de forces de police affectés au contrôle. En 1992, le Structure Plan & Development Planning Act est venu compléter et renforcer le dispositif par une stratégie à long terme en matière de politique foncière, économique et sociale. L'agence gouvernementale spécifiquement chargée de la mise en oeuvre de la politique environnementale est l'Environment Protection Department, mais les autres départements gouvernementaux (pêches, agriculture, santé, etc.) ont également des obligations environnementales aux termes de l'Act de 1991. Comme il existe, de ce fait, des recouvrements ou conflits d'attributions qui gênent l'application, il est envisagé de revoir la structure institutionnelle et la législation dans le domaine de l'environnement et du développement. Au plan de l'éducation, de gros efforts sont consentis en milieu scolaire depuis le milieu des années 90 dans le cadre d'une Stratégie nationale pour l'éducation environnementale (NEES). Une autre initiative, Dinja Wahda («Un seul monde»), favorisée

par les pouvoirs publics, a permis à une ONG - Birdlife - de coordonner des campagnes d'information dans les écoles primaires, et il est prévu d'étendre cette initiative aux écoles secondaires et à d'autres secteurs de la collectivité.

Le programme d'aménagement côtier (PAC) pour Malte

Dans ce contexte, outre son intégration prochaine dans l'Union européenne qui la conduit à assimiler la législation communautaire en bénéficiant d'une aide de préadhésion, Malte privilégie la coopération méditerranéenne depuis de nombreuses années et a été le premier pays à accueillir, en 1976, un Centre d'activités régionales du PAM, le REMPEC, qui s'occupe de l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle et a été placé sous l'égide de l'OMI pour la mise en oeuvre des Protocoles «situations critiques» et «immersions». En 1997, Malte a signé un accord avec le REMPEC pour l'établissement d'une procédure d'intervention d'urgence, en attendant la finalisation de son plan d'urgence national. Cette question est d'autant plus importante pour Malte que l'archipel est situé à un carrefour critique de voies de transport maritimes en Méditerranée et, de ce fait, exposé à une marée noire qui aurait des conséquences dramatiques pour ses ressources naturelles et son économie. Le gouvernement maltais s'est aussi tourné vers le PAM dans le domaine de la planification et de la gestion intégrée du littoral, domaine qui conditionne la viabilité de l'île. En 1993, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont approuvé le lancement d'un PAC pour Malte. Les activités préparatoires ont démarré en 1996 et

l'accord afférent a été signé entre le Secrétaire permanent du Ministère de l'environnement et le CAR/PAP de Split en novembre 1999.

Le projet de PAC est axé sur le développement durable de Malte. Il couvre une superficie de 117 km² dans le nord-ouest de l'île, s'étendant de Wied iz-Zurrieq à la baie de Salina, qui servira de zone pilote. Conformément à la philosophie des PAC, le projet repose sur l'approche intégrée intersectorielle avec la participation des principaux acteurs, à savoir l'Environment Protection Department (chef de file), la Planning Authority, l'Agriculture Department, l'Université de Malte, les Services de l'eau, le Ministère des services économiques, le Health Department et les ONG actives dans le domaine de l'environnement-développement.

Le projet comprend cinq grandes activités thématiques: gestion durable du littoral; aires protégées marines; gestion intégrée des ressources en eau; gestion et maîtrise de l'érosion/désertification; tourisme: impact sur la santé.

Chaque activité sera assumée par une équipe qui, si nécessaire, sera aidée par un expert fourni par le PAM. Le projet durera 2 ans et demi; il a démarré en février 2000 par un atelier de lancement à l'intention des membres des équipes et s'achèvera en juin 2002, avec un suivi qui durera jusqu'en juin 2004. Le PAC aidera les autorités maltaises à poursuivre les efforts qu'elles déploient depuis plusieurs années pour infléchir le développement de leur île dans le sens de la durabilité en bénéficiant de l'expertise de tous les Centres d'activités régionales du PAM et du MED POL / OMS, et vraisemblablement de la FAO (pour l'aspect érosion/désertification). ■

Références utilisées: Fascicules du Plan Bleu sur le tourisme et l'eau, State of the World 2000, Quid 2000. Pour de plus amples renseignements, consulter le site web de l'Environment Protection Department de Malte, www.environment.gov.mt, qui présente une riche documentation et d'où sont tirés pratiquement tous les éléments du dossier ci-dessus, notamment la partie «biodiversité» et les deux graphiques – voir le rapport «State of Environment», à la section Publications/General Information du site.

La réunion du Comité directeur de la CMDD

(Tunis, 20 et 21 janvier 2000)

La préparation du Bilan stratégique pour l'an 2000

Ouverte et présidée par Mme Faiza Kefi, ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire de la Tunisie et Présidente du Comité directeur de la CMDD, la réunion, tenue dans le sillage immédiat de celle de Malte, avait pour principal objet l'examen de la préparation du «Bilan stratégique pour l'an 2000», prévu dans le mandat de la CMDD et pour lequel un comité de pilotage avait déjà été constitué à la 6e CMDD à Rome. Y ont pris part: le Ministre plénipotentiaire M. Bernard Fautrier et M. Bernard Van Klaveren, conseiller technique, pour Monaco; M. Georges Giourgas, pour le Groupe des Chambres de commerce pour le développement des îles grecques (EOAEN); Mme Kumru Adanali, pour la Turquie; M. Franco la Torre, pour la Ville de Rome; et M. Paolo Guglielmi, pour le WWF. M. Arab Hoballah, Coordonnateur adjoint du PAM, a présenté un ensemble de 5 documents établis par le Secrétariat, avec le concours de M. Ennabli, consultant du PAM: note de cadrage, approche méthodologique, projet de plan de rapport, questionnaire, cahier des charges pour la réalisation du Bilan. De son côté, M. Lucien Chabason, Coordonnateur du PAM, a souligné que l'élaboration du Bilan allait être une tâche capitale au cours de l'année qui s'ouvrirait et que sa présentation à la 6e réunion de la CMDD à Tunis, en novembre prochain, devrait être le couronnement d'un effort ambitieux. Le Comité directeur est convenu de plusieurs points concernant le contenu du rapport et le questionnaire devant servir à rassembler des données:

- ✓ rester dans un contexte de développement durable en évitant de privilégier l'environnement au détriment des composantes du développement;
- ✓ garder à l'esprit, tout au long du travail, la disparité qui subsiste entre les deux rives de la Méditerranée;
- ✓ ne pas trop focaliser sur le PAM et élargir le Bilan aux autres acteurs du développement durable;
- ✓ s'attacher à l'aspect institutionnel de la mise en oeuvre;
- ✓ mettre la Méditerranée en perspective mondiale.

Au plan pratique, il a été décidé d'amorcer sans délai les travaux en prenant les contacts nécessaires avec les membres de la CMDD, en leur adressant le questionnaire, en tirant le meilleur parti des informations

existantes. Monaco s'est joint au comité de pilotage et en hébergera la première réunion; la structure de travail a été établie. Enfin, au plan du financement, il a été convenu d'utiliser en priorité les ressources disponibles (provenant du PAM et de Monaco) pour l'élaboration des documents dont le Bilan fera la synthèse. La prochaine réunion du Comité directeur est prévue à Corfou (Grèce), à l'invitation de l'EOAEN.

La sixième réunion de la CMDD à Tunis

Après avoir examiné la question des nouveaux thèmes et décidé que ceux-ci seraient classés par priorité à la prochaine réunion de la CMDD, sur la base d'études de préfaisabilité, avant d'être choisis et lancés définitivement à la 7e réunion en Turquie, la réunion a approuvé l'intégration dans la 6e réunion à Tunis de la réunion consultative régionale prévue avec la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD/ONU). Dans cette perspective, la prochaine réunion de la CMDD aurait une dimension nouvelle qui permettrait de conférer au Bilan stratégique un grand retentissement. Les dates du 21 au 25 novembre 2000 ont été arrêtées pour cette CMDD qui devrait comporter un segment ministériel. ■

XVIIIe réunion de l'Unité MED et des Centres d'activités régionales (CAR) sur le programme du PAM

(Athènes, 24 et 25 janvier 1999)

Comme ils le font chaque année, les cadres de l'Unité MED d'Athènes et les directeurs des Centres d'activités régionales se sont retrouvés à Athènes pour examiner la réalisation de leurs activités respectives pour 2000 en fonction des recommandations de la Onzième réunion ordinaire de Malte. Conformément aux conclusions de la 3e réunion du Comité directeur de la CMDD, il a été demandé à chaque composante de s'investir dans l'élaboration du Bilan stratégique pour l'an 2000, lequel «constitue la priorité absolue et doit couronner le travail du PAM pour l'année en cours». Le Bilan ne doit être ni une évaluation ni un état de l'environnement, mais un panorama des efforts consentis dans la région pour mettre en oeuvre l'Action 21, notamment au plan politique et institutionnel. Il doit aboutir à un document cohérent, objectif, équilibré dans ses constats et ses appréciations sur l'efficacité des actions menées jusqu'ici en Méditerranée afin d'éclairer les options stratégiques pour l'avenir. ■

Accord entre le MED POL et l'Université de Gênes

dans le domaine de la biosurveillance

La biosurveillance est une nouvelle composante de la phase III du programme MED POL de surveillance continue et de maîtrise de la pollution en Méditerranée. Elle est intégrée progressivement par tous les pays dans leurs programmes nationaux de surveillance. Elle donne une image «active, sensible et réelle» de la pollution puisqu'elle consiste à surveiller les effets de contaminants sur les organismes (en plus du dosage «passif» de ces contaminants dans l'eau et le sédiments). Lorsqu'ils sont exposés à des polluants/contaminants nocifs du milieu, les organismes manifestent plusieurs symptômes indicateurs d'une altération biologique, les premiers apparaissant au niveau cellulaire - ce sont les «effets sublétaux» (inférieurs à ceux qui entraînent la mort de l'organisme). En utilisant en laboratoire des organismes sensibles - «dits biomarqueurs» -, les réponses obtenues sont des outils d'«alerte précoce» de surveillance de la pollution, permettant de signaler l'apparition d'effets nocifs aux niveaux cellulaire et subcellulaire. La biosurveillance comprend également des tests écotoxicologiques et les réponses de l'écosystème.

Dans le cadre de cette composante, le MED POL vient de conclure un accord avec le Centre de recherches inter-universités de l'Université de Gênes (Italie) aux termes duquel le Centre organisera: des cours de formation à l'intention de chercheurs et techniciens qui veulent lancer des activités dans le domaine de la biosurveillance; des cours individuels pour chercheurs désireux de résoudre un problème technique particulier ou d'approfondir des recherches; un site web qui sera actualisé en permanence, de concert avec l'Accord RAMOGE, sur les résultats des divers plans régionaux de biosurveillance; un exercice d'interévaluation pour assurer la bonne qualité des données recueillies. Enfin, le Centre développera de nouvelles techniques dans le domaine des biomarqueurs. ■

LE PROTOCOLE RELATIF AUX AIRES PROTÉGÉES ET À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE EN MÉDITERRANÉE EST ENTRÉ EN VIGUEUR LE 12 DÉCEMBRE 1999

Le Protocole ASP/biodiversité est le premier du système de Barcelone rénové à être entré en vigueur, le 12 décembre 1999, suite à la ratification par 6 Parties contractantes (Espagne, Italie, Malte, Monaco, Tunisie, UE). Il remplace l'ancien Protocole ASP, qui avait été adopté à Genève en 1982 et était entré en vigueur en 1984. Ce Protocole de Genève, après le sommet de Rio et la Convention sur la diversité biologique de 1992, ne présentait plus un cadre suffisant pour une conservation efficace des éléments

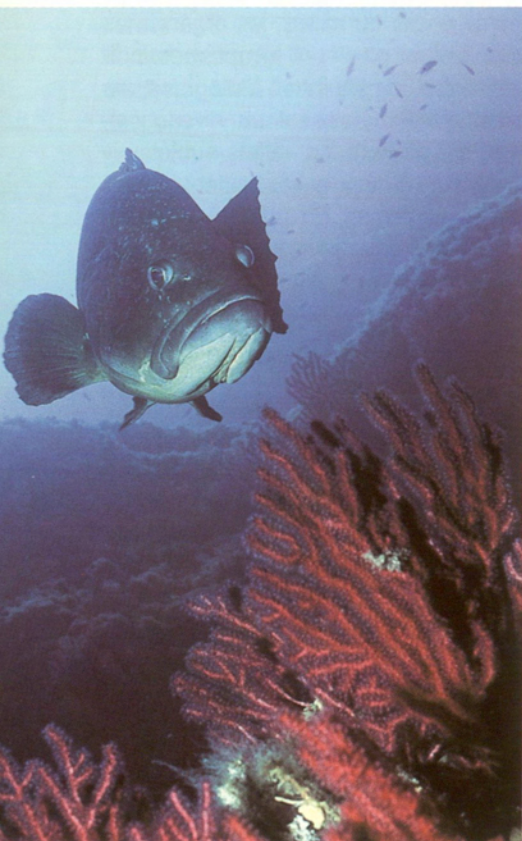


PHOTO: CAR/ASP

constitutifs de la biodiversité, ce qui avait poussé le CAR/ASP de Tunis à organiser une réunion d'experts (Ustica, Italie, 1993) pour étudier la possibilité de l'amender. Mais il s'est vite avéré qu'avec l'évolution du droit international dans ce domaine, le Protocole n'appelaient pas de simples modifications mais une refonte totale. En d'autres termes, il

fallait élaborer un nouveau Protocole.

Par rapport à celui de 1982, le Protocole de 1995 introduit comme nouveautés essentielles: l'extension du champ d'application géographique qui englobe maintenant le fond de la mer (et donc la végétation marine) et son sous-sol, ainsi que les zones humides; des mesures concrètes, précises, pour la conservation des espèces en danger ou menacées. Est adjointe à cet effet, en annexe 2 au Protocole, une liste de 104 espèces, tandis qu'une annexe 3 énumère 28 espèces dont l'exploitation doit être réglementée. De plus, le Protocole incite les pays à accorder de l'importance aux habitats en vue d'assurer la conservation des espèces.

Enfin, le Protocole introduit un nouveau concept pour la région: la Liste des aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM). En vertu de ce nouveau Protocole, chaque État de la région peut proposer pour inscription sur la liste des ASPIM des aires situées sous sa juridiction. Les Parties peuvent également proposer d'inclure des aires situées en haute mer au delà des limites de leur juridiction.

Ne peuvent figurer sur cette liste que les sites ayant un intérêt régional, jouissant d'une protection légale adéquate et effective et dotés de moyens de gestion suffisants pour atteindre les objectifs de conservation. Les critères pour le choix des aires marines et côtières protégées susceptibles d'être inscrites sur la liste des ASPIM ainsi que les procédures d'inscription des sites sur la liste sont fixés par le Protocole.

Un aspect novateur des ASPIM est qu'elles peuvent être instituées en tout ou en partie de la haute mer au delà de la limite de juridiction des Parties. L'entrée en vigueur du Protocole a donné lieu, le 21 janvier 2000, à Tunis, en marge du Comité directeur de la CMDD, à une conférence conjointe donnée devant la

presse nationale et internationale par Mme F. Kefi, ministre tunisienne de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, M. B. Fautrier, ministre plénipotentiaire de Monaco, et M. L. Chabason, Coordonnateur du PAM, où il a été souligné que le droit «proclamatoire» du 1er Protocole laissait place, avec le nouveau, à un droit davantage «prescriptif». ■

UNE MISSION DU CAR/ASP EN LIBYE

Dans le cadre de ses activités d'appui aux pays pour la mise en oeuvre du Plan d'action sur les tortues marines et pour le développement des aires protégées, le CAR/ASP a organisé une mission en Libye et pris part, avec le Coordonnateur du PAM, le WWF, MEDASSET et le réseau Med Turtle, ainsi que tous les acteurs nationaux et locaux libyens concernés, à une réunion d'experts qui s'est tenue à El Baidha, les 26 et 27 novembre 1999.

La réunion avait notamment pour objet de présenter les résultats des études menées par le CAR/ASP et les autorités libyennes pour l'inventaire des zones de nidification de tortues marines sur l'ensemble du littoral libyen, de présenter le noyau de la base de données géo-référencées sur la biodiversité et les aires protégées en Libye. Les participants ont eu l'occasion de définir les activités à mener durant les deux prochaines années et d'élaborer un programme d'activités entre le CAR/ASP et les autorités libyennes. Ce programme prévoit la formation de cadres libyens chargés de la mise en place et du développement de la base de données sur les aires protégées et la biodiversité ainsi que l'élaboration d'une brochure sur le Parc national d'El Kouf et l'appui à une action pilote d'inventaire et de description des habitats dans l'île de Faroua ou le site de Boughzala. ■

LE SANCTUAIRE FRANCO-ITALO-MONÉGASQUE POUR LES MAMMIFÈRES MARINS

A la fin des années 80, la soudaine multiplication des embarcations de pêche utilisant les filets maillants dérivants et les multiples constats de cétacés pris dans leurs mailles sont stigmatisés par les ONG (comme SOS grand Bleu et Greenpeace), les scientifiques et les élus locaux. Entraînés par ce mouvement, en 1991, l'Institut Thethys présente avec l'Association européenne Rotary pour l'environnement le projet «Pélagos» (vaste zone protégée dans les eaux corso-liguro-provençales) lors d'une réunion tenue à Monaco, avec l'appui du Rotary de la Principauté, de Milan et de Saint-Tropez et le concours de nombreuses ONG. Plusieurs réunions de travail gouvernementales franco-italo-monégasques aboutissent à la signature, le 22 mars 1993, d'une Déclaration pour la création d'un Sanctuaire pour la conservation des mammifères marins dans le bassin corso-liguro-provençal.

En 1999, les négociations sur un accord relatif concrétisant la déclaration ont eu lieu à Rome et à Paris. Le texte de l'Accord a été signé le 25 novembre et sera déposé en Principauté. Le Sanctuaire couvre une zone de 100.000 km² intégrant au projet de 1993 une partie de la mer Tyrrhénienne et l'archipel toscan.

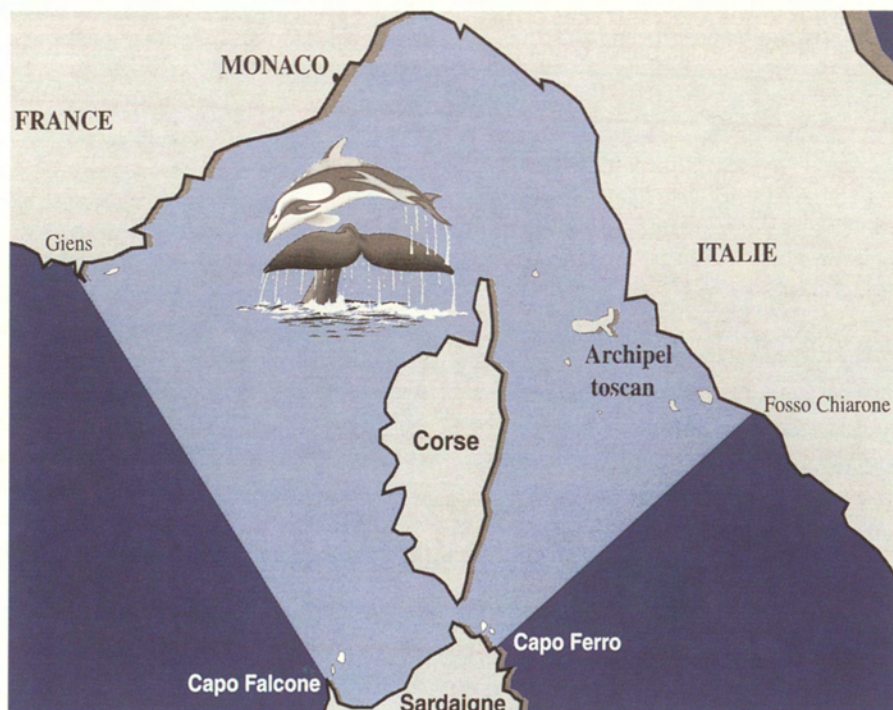
Dès l'époque de la Rome impériale, certaines toponymies de la côte ligure faisaient référence à la fréquentation des cétacés: la zone comprise entre Vintimille et Albenga portait le nom de Costa Balenae et Portofino tient son nom de Portus delphini. Ces observations populaires furent par la suite confirmées par les scientifiques. En fait, tout concourt à expliquer scientifiquement la fréquence de ces animaux dans la zone considérée. Il existe un ensemble de conditions physiques et climatiques qui font du Bassin corso-liguro-provençal une zone pélagique méditerranéenne exceptionnellement productive et riche de formes vivantes. Le mouvement des

masses d'eau de ce bassin est influencé par le schéma général de circulation en Méditerranée, créant en particulier le courant ligure. De nouvelles stratégies d'échantillonnage et la télédétection par voie satellitaire ont aujourd'hui révélé que certaines zones de la Méditerranée occidentale, et plus particulièrement le Bassin corso-liguro-provençal, présentent des taux de productivité qui ont bien peu à envier aux eaux notoirement productives de l'Atlantique. Des phénomènes océanographiques particuliers à ces zones donnent naissance à de nombreuses chaînes alimentaires caractérisées par une grande diversité d'espèces: plancton végétal, plancton animal (dont les crustacés qui servent de base à l'alimentation des baleines), poissons et céphalopodes (bases de l'alimentation des dauphins et cachalots). Cette particularité planctonique de la zone est maintenant bien connue. A ce développement de tous les échelons de la vie marine correspond une des motivations profondes de la création de la zone protégée du sanctuaire. Le Bassin corso-liguro-provençal

est une des régions de la Méditerranée où la présence de cétacés est des plus fréquentes tant du point de vue de la quantité d'individus que de celui de la diversité spécifique. Une telle affirmation est aujourd'hui soutenue par les résultats de nombreuses recherches et campagnes d'observation réalisées en période estivale sur toute la Méditerranée occidentale. Un recensement effectué en 1992 a révélé qu'une telle zone accueille pendant l'été plus de 25.000 exemplaires de dauphin bleu et blanc et plus de 1.000 exemplaires de baleinoptère commun. Des études génétiques récentes montrent que certaines de ces espèces appartiennent à des populations qui ne relèvent pas des stocks atlantiques. Ces observations accroissent la nécessité de protection, les individus atlantiques ne pouvant venir remplacer les individus de la Méditerranée s'ils venaient à disparaître.

Le cadre juridique du sanctuaire

Le Sanctuaire couvre 100 000 km², il comprend les eaux intérieures, les mers territoriales et les zones de haute mer



qui leurs sont contiguës.

Le Sanctuaire qui s'inscrit donc dans un contexte d'application du droit international en pleine évolution doit être replacé dans un réseau d'accords internationaux qui couvrent la zone: la Convention de Barcelone et son nouveau Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la biodiversité en Méditerranée; Natura 2000, processus de la Communauté européenne qui vise la création d'un réseau de zones spéciales pour la conservation destinées à maintenir à la fois la répartition et l'abondance des espèces et des habitats menacés aussi bien terrestres que marins; la Convention de Berne sur la faune et la flore sauvages de l'Europe.

Enfin, dans un contexte géographique plus large, il faut inscrire les travaux qui ont abouti en 1996 à l'Accord de Monaco pour la conservation des cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), sous l'égide de la Convention de Bonn sur les espèces migratrices, qui constitue le premier instrument liant les pays des 2 sous-régions concernées.

L'accord sur le sanctuaire

L'Accord franco-italo-monégasque se réfère aux textes régionaux cités ci-dessus en établissant les bases d'une coopération sous-régionale entre les trois États. Outre l'interdiction de toute atteinte directe portée aux cétacés (capture, harcèlement, etc.), l'Accord préconise la mise en oeuvre par les trois Parties des réglementations internationales et communautaires en matière d'utilisation et de possession des filets maillants dérivants (dans ce dernier contexte l'interdiction totale sera effective en 2001).

Sur le plan institutionnel, l'Accord prévoit que les Parties Contractantes se réuniront dans le cadre d'une organisation déjà active dans la région et les structures de la Commission RAMOGE ont été pressenties à cette fin. Concrétisant l'esprit de l'Accord ACCOBAMS, qui attribue la création d'Aires Protégées au système de la Convention de

Barcelone, le texte prévoit explicitement que cette vaste zone protégée, sera proposée par les trois Parties comme Aire spécialement protégée d'intérêt méditerranéen (ASPIM) dans le cadre du Protocole Aires spécialement protégées. Ainsi les structures de protection globale des cétacés dans la région méditerranéenne sont pratiquement complètes, la coopération interétatique et

les moyens de participation de la société civile se mettent progressivement en place.

(Le texte ci-dessus est en majeure partie tiré de documents officieux communiqués au PAM par le gouvernement monégasque. Pour de plus amples renseignements, contacter le Secrétariat intérimaire d'Accobams:

e-mail: mcvanklaveren@gouv.mc).

GRÈCE: LE PARC MARIN NATIONAL DE ZAKYNTHOS EST JURIDIQUEMENT MIS EN PLACE



Le premier parc marin en Méditerranée visant à protéger les tortues marines a été juridiquement mis en place sur l'île grecque de Zakyntos (Zante), en mer Ionienne, le décret présidentiel afférent ayant été publié au Journal officiel à la fin janvier 2000. Zakyntos abrite la plus importante aire de nidification de la tortue carouane (*Caretta caretta*) en Méditerranée, avec une moyenne de 1300 nids par saison sur une longueur totale de 5 kms de plages. Depuis 1984, le gouvernement grec avait pris des mesures de protection qui avaient suscité de vives réactions de la population locale, notamment à l'égard des ONG qui militaient sur place pour qu'elles soient observées. Les activités interdites avaient continué, aboutissant à une dégradation de la situation de *Caretta caretta* dont s'étaient préoccupés le Conseil de l'Europe et la Commission européenne, laquelle envisageait d'intenter une action devant la Cour de justice européenne pour non respect de la directive «Habitats».

Le parc marin national de Zakyntos englobe et étend dans certains cas les zones protégées existantes sur terre et en mer. Il introduit de nouvelles réserves naturelles. Il prévoit la création d'un organisme à but non lucratif qui sera chargé de gérer le parc sous la supervision du ministère grec de l'environnement, en coopération avec d'autres autorités compétentes et les ONG actives dans ce domaine. Reste bien sûr à passer à l'application effective, et notamment à ce que l'organe de gestion soit mis en place et devienne rapidement opérationnel, car tous les problèmes qui se posent sur place ne vont pas disparaître comme par enchantement. Mais il existe au moins, désormais, une base juridique solide, irrévocable, pour lever progressivement les résistances des tour operators, des promoteurs immobiliers et des plagistes. Pour l'ensemble du mouvement associatif qui s'est dépensé sans compter depuis deux décennies pour sauver les tortues marines, c'est un succès dont il convient de le créditer au premier chef (pour de plus amples détails, contacter la Sea Turtle protection society of Greece, site web: www.archelon.gr).

MORTALITÉ MASSIVE DE GORGONES EN MÉDITERRANÉE

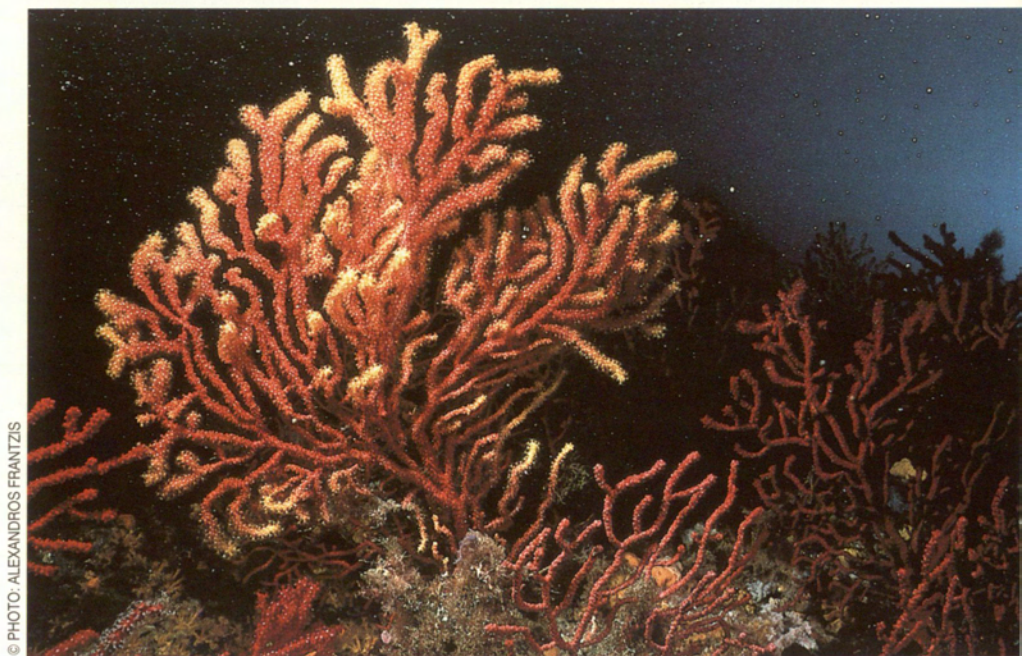
De plusieurs points de Méditerranée occidentale et orientale parviennent des signes alarmants sur la situation des gorgones. En dépit de leur aspect de plantes arborescentes des fonds marins, les gorgones sont des animaux de la classe des anthozoaires (du grec «anthos», fleur, et «zoon», animal), du groupe des cnidaires et de l'embranchement des coelentérés. A l'instar des autres anthozoaires que sont les coraux et les anémones de mer (actinies), elles vivent fixées sur les fonds et forment des colonies de polypes disposées comme des fleurs autour d'un squelette en calcaire corné. Les tissus entourant le squelette constituent la partie vivante. Elles sont bien connues des adeptes de la plongée sous-marine pour leurs aspect flamboyant, leur couleurs d'un rouge, blanc, orange ou jaune vif selon l'espèce.

Or, depuis l'été dernier, une épidémie aux causes encore non élucidées atteint gravement les populations de gorgones, de Gênes à Marseille, autrement dit tout au long du littoral marin de la Ligurie et de la Provence-Côte d'Azur. Les fonds marins des îles de Porquerolles et Port-Cros sont sévèrement touchés, le nord de la Sardaigne et l'île d'Elbe, présentent les premiers symptômes, à savoir une nécrose des polypes bientôt suivie de la mort de l'organisme. Les laboratoires de biologie marine d'universités italienne (Gênes), françaises (Laboratoire d'Environnement Marin Littoral/Nice et d'Endoume/Marseille) et espagnoles (Barcelone) s'efforcent de dresser la cartographie précise de ce nouveau fléau qui frappe en majorité les colonies de coraux rouges (*Corallium rubrum*), les gorgones blanches (*Eunicella singularis*), rouges (*Paramuricea clavata*) et jaunes (*Eunicella cavolinii*), ainsi que d'autres animaux comme des éponges, des madrépaires (formant également des colonies de polypes). Et d'en rechercher les causes. Plusieurs hypothèses sont avancées pour l'heure et appelleront sans doute de nombreuses et longues investigations avant d'être validées: un réchauffement de l'eau de mer, de l'ordre de 2° en 10 ans, car les gorgones sont sténothermes, autrement dit très sensibles à une faible variation thermique ; la présence

d'un ou plusieurs germes pathogènes; divers polluants comme les hydrocarbures, les organochlorés, les métaux lourds. Ces facteurs pourraient d'ailleurs agir en association ou synergie. Selon des précisions apportées en mars 2000 à *Medonnes* par M. Patrice Francour, responsable du dossier «Gorgones» au Laboratoire d'environnement Marin Littoral (Nice), si peu d'éléments nouveaux sont apparus au cours du premier trimestre 2000, les dernières études confirment l'élévation de la température comme facteur déclenchant - et non comme cause directe de la mortalité. Les analyses ont déjà permis d'isoler des souches bactériennes et il reste à les ensemercer sur des gorgones saines pour s'assurer qu'elles induisent la mortalité. Mais de nombreuses espèces différentes ayant été touchées, on ne peut exclure pour autant d'autres causes - comme le phytoplancton. Jusqu'à ce jour ont été recensées 24 espèces atteintes de mortalité massive. Pour la Méditerranée orientale, une autre observation nous vient de l'université de Thessalonique où des biologistes (H. Chintiroglou et G. Skoufas, communications personnelles), font état, à partir de séries de données chronologiques remontant à 1994 et portant sur l'écosystème de l'Égée, d'une forte diminution des populations de gorgonaires, qui sont étouffées, recouvertes par des algues: ce

phénomène, qui atteint avant tout la gorgone blanche *Eunicella singularis*, est dû, selon ces auteurs, à l'arrêt de sécrétion par les polypes d'un mucus antifouling (dont l'action est analogue à celle des peintures antifouling dont on recouvre les coques de navires pour les protéger contre l'envahissement par des organismes marins).

Ce dépérissement des populations de gorgones, s'il se confirme et s'étend, entraînera, après l'envahissement par *Caulerpa taxifolia*, un nouveau risque de déséquilibre pour l'écosystème de la Méditerranée, car ces animaux marins jouent un rôle important dans le cycle du carbone des eaux littorales et servent de support à une épifaune variée. Dans un article paru dans le magazine scientifique américain «Science» (no 285, septembre 1999) et intitulé «Emerging Marine Diseases - Climate Links and Anthropogenic Factors» («Maladies marines nouvelles - liens climatiques et facteurs anthropiques»), 13 scientifiques d'universités américaines et européennes mentionnent les gorgones de Méditerranée parmi différentes communautés victimes ces dernières années de mortalité massive en diverses régions de l'océan mondial et invoquent un stress physiologique lié au changement climatique et aux activités humaines qui diminuerait la résistance de l'hôte et augmenterait ainsi la fréquence des maladies opportunistes. ■



© PHOTO: ALEXANDROS FRANTZIS

LES ACTIVITÉS DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES (SPLIT)

Atelier régional sur la planification intégrée des systèmes d'eau urbains

(Luqa, Malte, 25-27 novembre 1999)

Une gestion efficace de l'eau «coulant» à travers un milieu urbain, dans le cadre d'un développement durable, est à la fois un objectif difficile et un défi à relever. Elle vise à intégrer des objectifs environnementaux dans la planification urbaine et leur mise en oeuvre, au niveau de la ville, des quartiers et des foyers. De plus, la planification urbaine et de ses aspects liés à l'eau, doit dépasser les limites urbaines en considérant le bassin versant où se situent la ville et la région environnante affectée par la ville et interagissant avec celle-ci. Tous les acteurs et secteurs concernés doivent être activement impliqués dans ce processus - éducation, agriculture, finances et énergie, entre autres. La participation de la population est également essentielle à la réussite finale (Déclaration de Paris de 1998).

L'utilisation et la gestion actuelles des systèmes d'eau urbains ne doivent pas se faire au détriment des générations futures. L'objectif de la gestion intégrée des systèmes d'eau urbains est de répondre aux besoins présents et futurs en développant des services à faible coût mais adéquats qui peuvent être mis en place et maintenus au niveau de la collectivité. L'atelier de Luqa s'inscrivait dans ce contexte. Il a été organisé par le PAM/PNUE-PAP en coopération avec l'Institut des technologies de l'eau (Malte) qui l'a accueilli du 25 au 27 novembre 1999. Y ont pris part 17 experts représentant 15 pays méditerranéens et 3 experts maltais invités. Parmi l'ensemble de recommandations qui ont été adoptées, il a été demandé au PAP de poursuivre la finalisation des lignes directrices en tenant compte des conclusions de l'atelier et de mener ses travaux en coordination étroite avec le

groupe de travail de la CMDD sur la gestion urbaine, et d'entreprendre des activités pour le renforcement des capacités et la formation dans ce domaine (pour de plus amples renseignements: www.pppa.te.hr) ■

Atelier sur la gestion intégrée du littoral et des bassins versants

(Toulon, 10-12 janvier 2000)

Les zones côtières problématiques polarisent depuis longtemps l'attention des organisations et institutions internationales qui s'occupent de la gestion des ressources côtières et de l'environnement. L'approche qui prévaut, avec l'avènement du nouveau millénaire, est d'étendre la gestion des zones côtières aux bassins versants adjacents. Les relations territoriales et socio-économiques entre les bassins versants et les zones côtières adjacentes servent de base à la gestion du développement d'après les principes de la durabilité.

Le PNUE, par le biais de son programme pour les mers régionales et autres programmes liés aux eaux, ainsi que le Programme d'actions prioritaires (PAP) opérant en Méditerranée dans le cadre des divers Programmes d'aménagement côtier (PAC), ont acquis une haute spécialisation dans la gestion intégrée des zones côtières (GIZC). Parmi les initiatives qu'ils ont prises conjointement dans ce domaine, il y a l'élaboration d'un document intitulé «cadre conceptuel et lignes directrices de planification pour la gestion intégrée du littoral et des bassins fluviaux» (GILBF).

Ce document énonce le concept de GILBF qui doit constituer le premier pas vers la réalisation d'activités et projets concrets. L'étape suivante de l'initiative a consisté à organiser un atelier dans le but d'examiner les questions conceptuelles et pratiques

concernant la mise en oeuvre de la GILBF. L'atelier s'est tenu à Toulon (France), du 10 au 12 janvier 2000. Les Lignes directrices pour la mise en oeuvre de la GILBF y ont été présentées et les participants ont débattu de leur validité pour les projets pertinents. En outre, plusieurs études de cas avaient été spécialement préparées pour l'atelier en vue d'illustrer l'application pratique du document. ■

Projet de démonstration pour le fleuve Cetina: profil environnemental et socio-économique

Ce projet de démonstration, mené conjointement par le PNUE et le CAR/PAP basé à Split, porte sur la gestion intégrée du bassin versant de la Cetina et de la zone littorale attenante. Il vise à présenter une nouvelle approche de la gestion des bassins versants et de leurs impacts sur le littoral attenante. Le bassin versant de la Cetina a été choisi comme le cas pouvant le mieux illustrer cette approche. En 1999, le «profil écologique et socio-économique» de la zone en question a été établi en vue des activités de planification et de gestion à venir.

À cette fin, et avec le concours du PNUE, un groupe de travail a été constitué pour élaborer un document qui a été examiné à la réunion des acteurs concernés qui s'est tenue, les 14 et 15 janvier 2000, dans les locaux du CAR/PAP à Split. La réunion avait pour principal objet de présenter la 1ère phase du projet: données écologiques et socio-économiques, situations conflictuelles, possibilités et contraintes. Les participants ont formulé des propositions pour la modification du projet et l'amélioration du système de gestion de la Cetina. Des propositions concernant la 2e phase du projet ont également été avancées. ■

L'Atelier de Tunis sur les «observatoires» pour l'environnement et le développement dans les pays méditerranéens

(8-20 novembre 1999)

par Silvia Laria, Plan Bleu

Cinq ans après le premier colloque de Rabat sur les Observatoires en Méditerranée, l'Atelier de Tunis, organisé par le PAM/Plan Bleu en collaboration avec les autorités tunisiennes et avec le soutien de la Commission européenne (LIFE), a réuni des représentants de 14 pays (Albanie, Chypre, Egypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Liban, Malte, Maroc, Slovénie, Syrie, Tunisie et Turquie) et d'organisations régionales (Agence européenne de l'environnement, CEDARE, PAM, Plan Bleu, Aires spécialement protégées).

Les travaux de l'atelier ont permis d'avancer de façon significative dans la clarification et définition des fonctions souhaitables des observatoires. Dix-sept expériences menées à l'échelle nationale ou régionale (méditerranéenne, européenne) ont été présentées et soumises à discussion. Des leçons tirées de ces expériences ont conduit à des conclusions qui préfigurent une sorte de «guide» de ce à quoi il conviendrait d'arriver en Méditerranée.

Diversité des situations nationales

Le développement des observatoires repose sur une demande sociale et politique. Pour les différents pays méditerranéens membres de l'Union européenne, la création de l'Agence européenne pour l'environnement en 1993 a été décisive. Les pays européens ont été conduits à renforcer leurs capacités de suivi/évaluation de l'environnement, et pour certains, à se doter d'observatoires nationaux importants (cas, par exemple, de la France et de l'Italie) dont l'utilité est aujourd'hui largement reconnue.

Dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, la mise en place d'observatoires généralistes a commencé en 1994 avec le Maroc. Cette décision a été prise lorsqu'il a pu être évalué que le coût annuel de la dégradation de l'environnement dans ce pays atteignait 8 % du PIB et qu'il convenait donc de développer une information à caractère stratégique, capable d'aider les décideurs à réorienter le mode de développement en intégrant l'environnement. La Tunisie a ensuite créé son observatoire national. D'autres pays du Sud et de l'Est

s'attachent actuellement à mettre en place des fonctions analogues (Slovénie, Malte, Albanie, Turquie, Syrie, Liban, Algérie). Avec des statuts très variables (établissement public sous tutelle, service interne à un ministère, unité de projet au sein d'une agence), les différents «observatoires» méditerranéens partagent un triple objectif de rassemblement de l'information sur l'environnement et le développement, de valorisation des données par la mise en place d'indicateurs, et de diffusion de l'information.

Rôle et méthodes d'action des observatoires

Le rôle d'un observatoire n'est donc pas de créer des données mais de générer des indicateurs, d'analyser des tendances, de produire et diffuser («reporting») une information à valeur ajoutée qui soit utile aux décisions publiques. Le reporting sur l'environnement permet de rendre publiques, et ce de façon régulière, des informations sur la qualité de l'environnement, sur les pressions des activités humaines sur celui-ci et sur les réponses de la société (pouvoirs publics, secteur privé, ménages et consommateurs) aux préoccupations environnementales. Rendre accessible au public ce type d'information peut générer un impact positif sur le comportement de la société civile et contribuer à susciter le nécessaire débat contradictoire sur le lien développement/environnement et sur les actions à entreprendre.

Pour un «observatoire», la préparation des rapports sur l'environnement nécessite en amont un important travail en réseau pour rassembler les données (statistiques scientifiques, géographiques) nécessaires au diagnostic en fonction des thèmes choisis, ainsi que les expertises thématiques indispensables à l'analyse des problématiques et à l'interprétation des données, éventuellement pour pallier les lacunes de l'information quantitative.

Plusieurs pays méditerranéens publient des rapports sur l'environnement à des intervalles réguliers. Dans les pays où la fonction d'«observatoire» est encore à l'état d'ébauche, un premier rapport de ce type sera inévitablement partiel et imparfait; il

sera néanmoins élaboré sur la base d'un programme phasé d'activités et d'une méthode définissant le contenu (thématiques environnementales et de développement à aborder, échelles d'observation, structure logique) et le public visé, notamment les décideurs et les relais d'opinion (ONGs, médias).

L'élaboration et l'utilisation d'indicateurs sont au cœur d'une fonction «observatoire». Les indicateurs permettent de mesurer les tendances passées, de montrer les évolutions en cours, d'anticiper les évolutions possibles, de tirer des signaux d'alerte en cas de situations de non-durabilité à corriger ou à prévenir. Les indicateurs peuvent également aider à fixer des objectifs quantifiés de résultats à atteindre, et à mesurer les progrès ou la distance à parcourir par rapport à des objectifs déjà fixés (indicateurs de performance environnementale).

L'élaboration d'indicateurs permet d'identifier les données prioritaires en termes de développement durable et de les valoriser pour produire une information d'aide à la décision et d'invitation à l'action. L'activité «Indicateurs» est à développer dans tous les pays dans un cadre harmonisé. Le tronc commun d'indicateurs méditerranéens, adopté en application des recommandations de la CMDDD, constitue maintenant la référence.

L'indispensable travail en partenariat.

Les «observatoires» ne doivent pas se substituer aux producteurs de données (instituts statistiques, institutions sectorielles détentrices de données utiles). En revanche, ils doivent construire un partenariat dynamique avec les principaux producteurs de données sans sous-estimer le temps nécessaire au rassemblement des données et les compétences requises pour dialoguer avec les producteurs.

Dès le début, et dans le respect du principe de subsidiarité, il est indispensable d'associer les principaux producteurs de données aux activités de l'observatoire. Même si au départ ces échanges peuvent reposer sur des réseaux informels, il sera nécessaire par la suite de conforter cette associa-

tion (incitations matérielles ou financières, protocole de coopération, cadre légal) et de l'élargir à d'autres partenaires par la mise en place de comités de «pilotage».

Des systèmes d'information et bases de données utiles

Des leçons pratiques tirées de différentes expériences montrent que la structuration des données ne se réduit pas à une question de technologie et qu'en réalité, il ne peut y avoir de systèmes d'information standard sans tenir compte des contextes et des évolutions des priorités dans le temps. La pierre d'achoppement étant en général «par où commencer?», une définition claire des objectifs à atteindre, des thèmes d'environnement et des secteurs économiques à couvrir, de l'utilisation envisagée des données recueillies et structurées, est un préalable à toute conception de système.

Quelles priorités d'action en Méditerranée?

La mise en place d'observatoires nationaux se heurte encore trop souvent à des difficultés institutionnelles et à une volonté politique insuffisamment exprimée ou offensive. Dans ce contexte, la coopération méditerranéenne revêt une importance capitale pour appuyer l'émergence des «observatoires» nationaux et mieux définir le type de synergie à développer entre l'échelle régionale et les échelles nationales. Conformément aux décisions des Parties contractantes (Malte, octobre 1999), les pays méditerranéens sont invités à réunir, sur une base volontaire, les données nécessaires au calcul des 130 indicateurs méditerranéens retenus par la CMDD et à contribuer effectivement à l'élaboration par le PAM en 2002 du premier rapport méditerranéen sur le développement durable, lequel s'appuiera largement sur les indicateurs choisis.

A Tunis, les observatoires nationaux pour l'environnement et le développement et les agences équivalentes ont été invités à participer à ce travail avec le PAM, notamment par le calcul des indicateurs sélectionnés et calculables à l'échelle nationale avec, si possible, leur déclinaison au niveau des régions côtières et de la frange littorale. A l'issue de ce travail, une réunion méditerranéenne sera organisée par le PAM/Plan Bleu pour que les pays présentent leurs contributions. ■

DÉPARTS ...

M. Adnan Aksel, spécialiste de traitement des données (Computer Officer), a quitté l'Unité à la fin décembre 1999, son poste ayant été reconverti en celui de fonctionnaire chargé de l'information dont le processus de recrutement est en cours. Ressortissant turc, né à Yalova, après des études secondaires dans son pays, il aborde son cycle universitaire au Royaume-Uni, en obtenant en 1980 sa licence (B.sc) en informatique. A son retour en Turquie, il reçoit sa maîtrise (M.sc) en océanographie physique à l'Université technique du Moyen-Orient (METU) en 1983. Il entre au PAM en juillet 1987 et devient « Monsieur PC », ou plutôt celui que tout le monde appellera simplement «Adnan». On lui doit la mise en place progressive, au cours des années qui suivent, du système informatique et de traitement de texte de l'Unité d'Athènes, la formation du personnel aux nouvelles tâches qui en résultaient dans toutes les applications, en particulier dans le domaine du secrétariat et de la communication, la création de diverses bases de données, la mise en réseau, le site web du PAM. Servi par sa double formation d'océanographe et d'informaticien, il assumera notamment la gestion, le traitement et la présentation graphique des données MED POL, un travail capital lors des phases I et II du programme axées sur le premier grand inventaire de la pollution. En 1996/97, il avait pris en charge, à titre d'essai, la conception et la publication à l'Unité des numéros 33 et 34 de Medondes, et le périodique a pu ainsi s'ouvrir à la couleur et acquérir une présentation plus attrayante. Adnan Aksel aura personifié au PAM l'introduction des nouvelles technologies de l'information/communication.



Mme Polly Ballis, qui a pris sa retraite à la fin février 2000, incarne, pour les services d'appui du PAM, l'«époque héroïque» où il a fallu bâtir le programme à partir de rien - au plan scientifique bien sûr, où l'on ne savait pas encore pas grand chose de la pollution de la Méditerranée, mais aussi à celui des tâches administratives qu'exigeaient la préparation des documents et de leur diverses versions linguistiques, le courrier, les contacts avec les pays et les institutions, l'organisation et le déroulement - souvent éprouvants - des grandes réunions institutionnelles. Après sa nomination au PAM en 1983 - au moment où se met en place l'Unité MED d'Athènes -, elle assure divers postes de secrétariat avant de devenir en 1991, auprès d'Ibrahim Dharat, la collaboratrice indispensable à un point névralgique du programme. Et puisqu'on appelle souvent l'Unité Athènes ou le PAM le «Secrétariat» (sous-entendu «de la Convention de Barcelone»), c'est l'occasion de rappeler que le terme est à prendre également à son sens premier et le plus quotidien: alliant discrétion, grande courtoisie et efficacité, Polly Ballis fait partie de ces «combattants de l'ombre» sans le dévouement desquels la cause du PAM serait restée lettre morte.



...ET ARRIVÉES À L'UNITÉ DE COORDINATION

M. Fouad Abousamra a pris, en octobre 1999, ses fonctions d'administrateur de programme MED POL à l'Unité d'Athènes. Il est associé à la mise en oeuvre des Protocoles «tellurique» et «immersions» ainsi que du Programme d'actions stratégiques (PAS) en matière de lutte contre la pollution d'origine tellurique. Ressortissant syrien, il a fait ses études en France où il a obtenu son doctorat d'État en chimie environnementale en 1981. A son retour en Syrie, il a occupé diverses fonctions scientifiques officielles, notamment à l'Institut supérieur des sciences et technologies appliquées de Damas, comme directeur du Laboratoire de développement environnemental. Il a également été chef de l'équipe syrienne lors de campagnes océanographiques russo-syriennes en Méditerranée orientale, et a animé le groupe chargé de l'élaboration du «Rapport sur l'état de l'environnement» de la Syrie avant de devenir, en 1998, conseiller technique auprès du ministre syrien de l'environnement.

M. Khaled Ben Salah remplace M. François Tissot (nommé au siège du PNUE à Nairobi), au poste de fonctionnaire d'administration/gestion des fonds du PAM. Ressortissant tunisien, né à Ez-Zarah, près de Tunis, il obtient sa maîtrise en économie appliquée à l'université Paris-IX Dauphine en 1984. Après avoir travaillé dans le secteur bancaire et des assurances dans son pays, il est nommé administrateur au Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) des Nations Unies en 1993-1994, au Zaïre et au Rwanda, puis responsable de mission au Rwanda de la Croix-Rouge française-CICR pour la réhabilitation de centres de soins primaires. En 1997, il effectue une mission en Irak pour la réhabilitation de 100 écoles et centres de soins primaires, dans le cadre d'une mission avec une ONG - programme financé par l'UNICEF. En 1998-1999, il est délégué régional en finance/administration de l'IFRC/CRF, à Amman (Jordanie).

Rapports techniques

PAM-CAR/Plan Bleu: *Actes du séminaire «La prospective territoriale en Méditerranée et l'approche par acteurs».* Ce volume très riche comprend, dans une première partie, une introduction à l'intention des décideurs (executive summary) avec le compte-rendu, la synthèse et les conclusions des trois journées du séminaire qui s'est déroulé à Sophia Antipolis, du 7 au 9 novembre 1996, et a rassemblé une trentaine de participants venant de 17 pays, sous l'égide du Plan Bleu. La deuxième partie comprend la totalité des communications, la quasi totalité des débats et les résultats des groupes de travail. Depuis plusieurs années, le Plan Bleu est engagé dans l'analyse systémique et prospective pour des zones côtières, ce qui implique l'adaptation, au niveau local, des méthodes et outils de la prospective globale. Ainsi, à la problématique Développement/Environnement s'ajoute le volet «Aménagement du territoire». Cette approche territoriale a mis en évidence le poids fondamental des acteurs de l'aménagement, du développement économique et de la protection de l'environnement dans l'évolution des zones littorales méditerranéennes, mais des acteurs qu'il s'avère en pratique difficile de mobiliser pour mener à bien une étude systémique et prospective et d'éclairer pour qu'ils prennent en compte les résultats de celle-ci en vue d'une conception anticipatrice et proactive de l'aménagement. Le séminaire avait pour but de présenter les évolutions de la méthodologie prospective, d'expérimenter une analyse du jeu d'acteurs au cours de simulations en groupes de travail restreints et de mener une réflexion sur les enjeux de l'urbanisation littorale et les avenir des villes portuaires ainsi que sur les apports de la prospective dans les décisions politiques nécessaires. Tous les responsables concernés par l'aménagement trouveront dans ce rapport technique de quoi nourrir leur réflexion à partir de cas concrets exposés puis débattus en profondeur (Rhodes, littoral syrien, baie d'Iskenderun, zone de Fuka-Matrouh, port de Marseille) par certains des spécialistes les plus éminents dans ce domaine au plan méditerranéen et mondial. Il est seulement à souhaiter que la version anglaise de ce numéro soit un jour disponible (No 126 de la Série, des rapports techniques du PAM, Athènes/2000, 197 pages, en français seulement, e-mail: adavaki@unepmap.gr).

PAM-CAR/PAP: «*Formulation and implementation of CAMP projects, operational Manual*» («*Formulation et mise en oeuvre des programmes d'aménagement côtier, manuel opérationnel*»). Les Programmes d'aménagement côtier (PAC) sont devenus au fil des années une des grandes composantes du PAM qui a le mérite de concentrer sur le terrain tous les Centres d'activités régionales du programme, pour y travailler avec des équipes d'experts nationales et locales. Trois générations successives de PAC ont vu ainsi le jour dans treize pays (sept ont été achevés, quatre sont en préparation et un reste en cours). Dans cette activité, le Centre PAP de Split, joue un rôle pilote et a acquis dans ce domaine une grande expérience. Le manuel qu'il a publié à la fin de 1999 a pour objet de rassembler cette expérience pour la mettre à la disposition de tous les acteurs concernés en précisant le concept et les objectifs des PAC, leur rôle en appui au développement durable de la région, leurs dispositions institutionnelles, leur financement, leur formulation et leur mise en oeuvre, et enfin leur suivi et leur évaluation après leur achèvement. Il comprend 4 annexes concernant les informations de base sur les PAC, le programme de participation à chaque projet, les critères de sélection de la stratégie, et enfin les outils et techniques utilisés dans les PAC.

(86 pages, en anglais seulement, PAPI/RAC, Kraj 11, P.O.Box Sv.Ivana 74, 21000 Split, Croatie, e-mail: pap@gradst.hr).

PAM-CAR/PP: *Lignes directrices pour la gestion intégrée du littoral et des bassins fluviaux (GILBF).* Le cadre conceptuel et les directives qui sont présentés dans ce document visent à:

- sensibiliser les acteurs impliqués dans la gestion du littoral aux questions concernant les bassins fluviaux,
- sensibiliser les acteurs impliqués dans la gestion de bassins fluviaux aux questions concernant le littoral, et fournir un cadre de référence pour la gestion intégrée du littoral et des bassins fluviaux (GILBF).

Le cadre et les directives doivent être considérés comme un outil de référence général, tandis que le détail des processus naturels, des activités humaines et de leurs interactions est à rechercher dans la littérature scientifique spécialisée. La présentation détaillée des méthodes et

techniques d'aménagement et de gestion de l'environnement, ainsi que l'information sur des outils spécifiques, sont également à rechercher auprès de sources spécialisées.

La Partie I présente le cadre conceptuel de base sur les relations entre la gestion du littoral et celle des bassins fluviaux et vice versa.

- Le premier chapitre fournit le contexte de base de la gestion intégrée du littoral et des bassins fluviaux, ainsi que la justification pour leur gestion conjointe.
- Le deuxième chapitre décrit les principaux traits physiques et les processus ayant lieu sur le littoral et dans les bassins fluviaux.
- Le troisième chapitre traite des questions relatives aux usages humains dans les bassins fluviaux et sur le littoral, en focalisant sur la pression démographique, les activités économiques liées à l'exploitation des ressources, l'urbanisation et le développement des infrastructures, et les modes d'occupation des sols, pour montrer comment leurs effets sur les systèmes environnementaux peuvent affecter les activités humaines en retour.

Le quatrième chapitre aborde le concept de base et les éléments permettant de monter des actions conjointes de gestion du littoral et des bassins fluviaux, ainsi que les stratégies alternatives pour les mettre en oeuvre.

La Partie II contient les directives pour la gestion intégrée du littoral et des bassins fluviaux.

Le cinquième chapitre présente les étapes de la démarche pour élaborer un plan et un programme de gestion intégrée du littoral et des bassins fluviaux.

Enfin, le sixième chapitre donne un aperçu de quelques instruments clés pour mettre en place une gestion intégrée, en montrant leurs traits fondamentaux et leur utilisation potentielle, et en insistant sur les outils les plus récents.

Les directives fournissent un cadre conceptuel pour démarrer des activités et peuvent également être utilisées de façon sélective pour des aspects spécifiques de la gestion intégrée du littoral et des bassins fluviaux. (version anglaise et version française séparées, PAPI/RAC, Kraj 11, P.O.Box Sv.Ivana 74, 21000 Split, Croatie, e-mail: pap@gradst.hr).

PNUE/PAM/RAMOGÉ: «*Manuel sur les biomarqueurs recommandés pour le pro-*

gramme de biosurveillance du MED POL». Ce document a pour objet de servir de référence technique aux laboratoires désireux de démarrer un programme de surveillance des effets biologiques sur une base de routine. Après une introduction sur les processus mutagènes, les lésions cytoplasmiques et l'utilisation des réponses sublétales comme outils diagnostiques, les quatre chapitres du manuel sont consacrés aux évaluations suivantes: fragilité de la membrane lysosomiale; activité MFO, niveau de métallothionéine. Ce manuel a été rédigé avec la participation de scientifiques des universités de Malte et de Gênes, de l'Institut du cancer de Gênes et du Département pour l'environnement, l'urbanisme et la construction de la Principauté de Monaco, dans le cadre d'une coopération entre le PNUE et l'Accord RAMOGE - lequel a permis de compléter le texte avec une cassette vidéo illustrant les techniques utilisées (92 pages, en anglais et en français, PAM/PNUE, Athènes, e-mail: adavaki@unepmap.gr)

MEDTAC-CAR/Plan Bleu-PAM: «Vision méditerranéenne sur l'eau.» Ce document a été élaboré par Jean Margat et Domitille Vallée pour le compte du Plan Bleu, à la demande du Global Water Partnership(GWP)/MEDTAC, dans le cadre de la Vision mondiale sur l'eau promue par le Conseil mondial de l'eau. Publié en octobre 1999, il a été remanié et complété en mars 2000 pour être présenté au Forum mondial sur l'eau tenu à La Haye (Pays-Bas). Cette élaboration a été précédée, au cours de l'année 1999, de plusieurs consultations régionales organisées à Como, Bari, Montpellier et Malte en vue de rassembler les points de vue des acteurs méditerranéens dans ce domaine. Dans la ligne prospective du Plan Bleu, le document explore plusieurs scénarios possibles d'évolution de la gestion de l'eau et repose en partie sur les travaux que le Centre a déjà accomplis dans ce domaine. Se présentant sous la forme d'une brochure pratique, il «donne à voir» les données et les tendances par de nombreux graphiques, tableaux et encadrés autour de 3 scénarios à l'horizon 2025: «la Méditerranée de l'eau conventionnelle», «la Méditerranée de l'eau en crise» et «la Méditerranée de l'eau soutenable». (63 pages, en français seulement, Plan Bleu, 15 rue Ludwig Van Beethoven, Sophia Antipolis 06560 Valbonne, France,

e-mail: planbleu@planbleu.org; GWP/MEDTAC, 859 rue J.F. Breton, 34090 Montpellier Cedex, France, e-mail: gwp.medta@mnet.fr)

ANPA-PNUE-ECOMED: *Cleaner Production in the Mediterranean Region, second regional report* («Production plus propre dans la région méditerranéenne, deuxième rapport régional»). La «production plus propre» consiste en l'optimisation continue des procédés industriels ou en la nouvelle conception et substitution des produits existants afin de prévenir la pollution de l'atmosphère, de l'eau et du sol et de réduire les déchets à la source. Elle implique une modification des attitudes ainsi que l'application d'un savoir-faire spécifique et l'amélioration des technologies utilisées dans l'industrie. Elle repose donc sur une philosophie visant à prévenir la pollution plutôt qu'à la corriger. Ce document a été publié par l'Agenzia Nazionale per la protezione dell'Ambiente (Agence nationale de protection de l'environnement, Italie), en coopération avec la Division Technologie, Industrie et Économie (TIE, Paris) du PNUE et l'Ecomed (Rome). Il présente 16 études de cas de production plus propre dans neuf pays différents. Elles viennent compléter ou actualiser les 3 études exposées dans le premier rapport publié en 1995. De plus, un chapitre détaillant les contacts utiles en matière d'expertise des procédés de production plus propre sera d'un grand secours à tous ceux qui promeuvent ou sont désireux d'appliquer ces méthodes en Méditerranée. Les activités nationales des différents pays riverains dans ce domaine sont passées en revue, avec de nombreux exemples concrets d'entreprises pouvant faire état à cet égard de cas de réussite («success stories») dont la raison sociale et l'adresse sont fournies pour ceux qui souhaiteraient bénéficier de leur expertise. Chaque cas est exposé en anglais mais comporte un résumé substantiel en italien et en français.

(80 pages, en anglais, français et italien, préface de Jacqueline Aloisi de Larderel, directrice de la Division TIE du PNUE et de Gianni Squitieri, directeur d'Ecomed, introduction de Walter Ganapini, président de l'ANPA. Pour des exemplaires, contacter ANPA, Via Vitaliano Brancati 48, 00144 Roma, Italie, e-mail: cantoni@anpa.it; ou TIE-PNUE, 39-43 quai André Citroën, 75730 Paris cedex 15, Paris, France, e-mail: unepie@unepie.fr; ou Ecomed, Via di Porta Lavernala 26, 00153 Roma, Italie, e-mail: ecommed@inroma.roma.it).

CP News: Ce bulletin d'information fait en quelque sorte la liaison avec l'ouvrage ci-dessus sur un plan plus quotidien puisqu'il est publié par le Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR / PP, Barcelone, Espagne) et des ses points focaux nationaux. Chaque numéro de 4 pages donne un bref panorama des activités menées en Méditerranée en matière de production plus propre. Ainsi, dans le no 5 du bulletin publié en décembre 1999, le lecteur trouvera des informations sur des projets concernant la production plus propre en Croatie, une réunion d'experts en Espagne, les «Nouvelles villes écologiques» en Égypte et un atelier sur l'écoefficient tenu à Barcelone. Dans son éditorial, le directeur du Centre, Victor Macià, rappelle que la prévention de la pol-



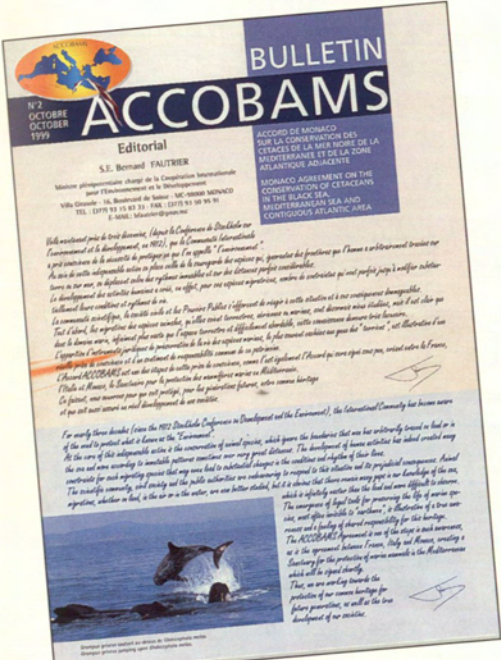
lution au divers stades du processus de production industrielle est une valeur ajoutée qui implique, par conséquent, compétitivité et succès. (chaque numéro de CP News associe texte anglais et français: CAR /PP, Trav. De Gràcia 56, 108006 Barcelone, Espagne; e-mail: cleanpro@cipn.es).

Bulletin ACCOBAMS: publié par le Secrétariat intérimaire de l'Accord de Monaco sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone atlantique adjacente, ce bulletin (en anglais et en français) s'élargit, dans son numéro 2 d'octobre 1999 à diverses et précieuses contributions de toute la Méditerranée sur les aspect législatifs de l'Accord, les interactions hommes-cétacés, la protection des habitats, la recherche et la surveillance, les relations avec les autres conventions intéressant les

PNUE/CNUEH: «The Kosovo Conflict: Consequences for the Environment and Human Settlements» («Le conflit du Kosovo: conséquences pour l'environnement et les établissements humains»). Avant même que le conflit du Kosovo ne prenne fin, en raison de rapports alarmants faisant état de graves dommages causés à l'environnement, une équipe spéciale sur les Balkans (Balkans Task Force, ou BTF) a été constituée, sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains, en faisant appel à des experts internationaux indépendants de divers pays. La BTF était présidée par Pekka Haavisto, ex-ministre finlandais de l'Environnement. Conformément aux nouveaux objectifs qui lui ont été assignés par son Conseil d'administration à sa 20e session de 1999, le PNUE doit être en mesure de répondre au besoin en évaluations scientifiques pertinentes et neutres dans des domaines tels que les catastrophes naturelles ou les problèmes environnementaux provoqués par l'action humaine. Ce rapport s'inscrit dans ce nouveau contexte et il est publié après des missions sur le terrain chargées d'enquêter sur les conséquences du conflit et des frappes aériennes. Quatre «points chauds» environnementaux ont été trouvés en quatre villes industrielles de Serbie - Pancevo, Kragujevac, Novi Sad et Bor - qui appellent, selon les conclusions du rapport, des mesures urgentes pour assurer la sécurité de l'environnement et la dépollution des zones. Pour la pollution du Danube, les experts ont estimé que, celle-ci remontant aux années 60, avec une accumulation de problèmes au fil du temps, il était difficile de faire la part du récent conflit. Pour les rejets d'armes opérés dans l'Adriatique par des avions de l'OTAN regagnant leur base en Italie, la BTF n'a pu qu'enregistrer les informations qui lui ont été communiquées sur la localisation de la plupart (93) des bombes larguées, suivie de leur explosion provoquée.

gations, de stocker en toute sécurité le matériel qui pourrait être découvert et de prendre les précautions sanitaires qui s'imposeraient dans ce cas. Il convient de signaler qu'à la fin mars 2000, le PNUE a communiqué avoir reçu de l'OTAN des éléments sur l'utilisation de ces armes et entame de nouvelles missions pour déterminer leur impact. Pour ce qui est de la conservation de la biodiversité dans l'ensemble de la zone touchée par le conflit, elle semble devoir surtout pâtir de la disparition de la plupart des infrastructures institutionnelles chargées de l'assurer. Le rapport contient des considérations juridiques concernant les effets du conflit (en relation, notamment, avec certaines dispositions de la Convention de Bâle sur les mouvements transfrontières de déchets dangereux). M. Klaus Köpfer, Directeur exécutif du PNUE, écrit dans l'avant-propos: «Les résultats et recommandations de la BTF méritent d'être lus. Ils éclairent la relation entre pollution de l'environnement et assistance humanitaire. Le rapport démontre aussi la nécessité d'une prise en compte anticipatrice de l'environnement et des établissements humains dans la gestion des conflits. Je suis convaincu qu'une telle évaluation neutre, objective et scientifique de la situation réelle sur le terrain dans une période consécutive à un conflit est essentielle. Cette approche fournit une source d'information tout à fait indispensable et fiable aux populations éprouvées. Elle fournit aussi un outil de gestion à la communauté internationale comme partie intégrante des besoins d'évaluation dans l'ensemble de l'action humanitaire d'urgence menée dans des régions déchirées par la guerre». Ce rapport, le premier du genre dû à de grandes organisations des Nations Unies, ainsi que les discussions auxquelles il a donné lieu, confèrent une certaine actualité au thème de la protection de l'environnement en temps de conflit armé (voir également à ce sujet: *The Environmental Consequences of War: Legal, Economic, and Scientific Perspectives*, par Jay E. Austin & Carl E. Bruch eds., Cambridge Univ. Press, 2000; pour des exemplaires du rapport PNUE/CNUEH: SMI Limited, P.O. Box 119, Stevenage, Hertfordshire SG1 4TP, UK, fax: +44 1438 748844, e-mail: customerservices@earthprint.demon.co.uk).

mammifères marins (comme ASCOBANS/Baltique et Berne). Un article sur le Whale Watching (observation des cétacés) de G. Lauriano (ICRAM, Rome), et un autre de C. Rais (CITE, Tunisie) sur le suivi des échouages permettent de formaliser un large public avec deux questions importantes pour la survie des espèces de mammifères marins. Il convient de mettre en exergue l'intérêt de ce bulletin qui, dans un domaine sensible de la conservation de la biodiversité, réunit sérieux scientifique et présentation attrayante, qualité des articles et souci de vulgarisation. Il concerne au premier chef toutes les organisations et les ONG oeuvrant à la protection du patrimoine naturel de la Méditerranée (Bulletin Accobams, «Villa Girasole», 16 Bd de Suisse, 98000 Monaco, fax (+377)93 50 95 91; e-mail: mcvanklaveren@gouv.mc).

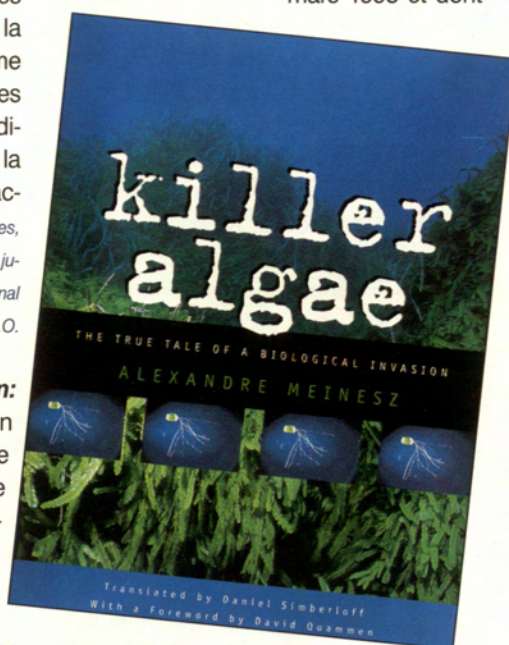


«**Marine Specially Protected Areas, The General Aspects and The Mediterranean Regional System**», («Aires spécialement protégées en Méditerranée, les aspects généraux et le système régional méditerranéen»), publié sous la direction de Tullio Scovazzi. Ce livre est le résultat de projets de recherche financés par le Consiglio Nazionale delle Ricerche (Conseil national italien de la recherche) et par le ministère italien de la recherche scientifique. Il livre un examen très complet, pour chaque pays, des aires spécialement protégées établies en Méditerranée, de la coopération régionale dans ce domaine et dans celui des pêches (ce secteur étant étroitement lié au développement durable des aires marines). Tullio Scovazzi, professeur de droit international à l'université de Milan, a contribué, comme représentant de l'Italie, à la révision des nouveaux instruments de Barcelone en 1995, et nul plus que lui n'était donc qualifié pour se charger de cette publication dont il signe sept des huit chapitres. Il procède notamment à une étude approfondie des aspects juridiques nationaux et internationaux des aires protégées et des restrictions à la navigation dans ces aires. La deuxième partie de l'ouvrage reprend les textes des principaux instruments juridiques méditerranéens, depuis les Protocoles de la Convention de Barcelone jusqu'aux accords RAMOGÉ et ACCOBAMS (280 pages, en anglais - avec l'original français de certains textes juridiques -, Éditions Kluwer Law International, International Environmental Law and Policy Series, volume 52, P.O. Box 322, 3300 AH Dordrecht, The Netherlands).

Espana: un turismo sostenible/Spain: a sustainable tourism («Espagne: un tourisme durable»). Avec 43 millions de visiteurs par an en moyenne, l'Espagne est l'un des plus importants pays touristiques du monde et s'est rapidement imposée comme telle il y a plus de 30 ans. Le secteur touristique représente 10% de son PIB et génère un millions d'emplois, occupant 8% de la population active. Et comme dans les autres pays méditerranéens, ce succès a eu son revers, avec des effets pervers aux plans environnemental et culturel. Ce document, publié conjointement par les ministères espagnols de l'économie et du

tourisme, trace les grands axes de réflexion pour resituer le tourisme dans une perspective durable. L'Espagne, à l'exemple d'autres pays du bassin, explore des formules de tourisme alternatif qui respecteront un patrimoine naturel et culturel exceptionnellement riche. Son expérience à cet égard est déjà précieuse - aux îles Baléares notamment, où des mesures draconiennes de réhabilitation ont été adoptées - et l'on sait qu'elle a pris une part active, comme co-gestionnaire de tâches du groupe thématique sur le tourisme durable, à l'élaboration des recommandations et propositions d'action de la Commission méditerranéenne du développement durable (97 pages, en espagnol et anglais, Centro de Publicaciones y Documentacion, Ministerio de Medio Ambiente, Plaza San Juan de la Cruz, 28071 Madrid, fax: 91 5976186, 1999).

Killer Algae («L'algue tueuse»), par Alexandre Meinesz. Il s'agit de l'édition américaine, actualisée et étoffée, d'un livre paru en France en 1997. On y trouve ainsi un compte rendu de l'atelier organisé par le PAM à Héraklion (Crète) en mars 1998 et dont



l'auteur souligne la qualité, de la réunion de Leavenworth (Washington, USA) de mai 1998 sur les nuisibles marins, ainsi que des récentes études génétiques qui ont démontré l'origine aquariale de *Caulerpa taxifolia*, mettant un terme - du moins sur ce point - à une

polémique qui durait depuis plusieurs années. Car, bien entendu, c'est entièrement à l'algue invasive apparue en 1984 que le livre est consacré. Professeur de biologie au Laboratoire du Littoral Marin de l'université de Nice (France), président de la Commission de l'environnement de la région Provence-Alpes-Côte d'azur, Alexandre Meinesz est le chef de file des «alarmistes», autrement dit des scientifiques qui ont, dès le début de la découverte de l'algue en Méditerranée, demandé aux pouvoirs publics des pays concernés - France, Italie, Espagne, Croatie - d'intervenir pour l'éradiquer ou du moins pour maîtriser son développement en raison du risque encouru par l'écosystème marin. L'ouvrage relate en détail la controverse à rebondissements qui, de scientifique, est vite devenue politico-médiatique. Au delà de ces péripéties, l'auteur tire trois leçons de l'«affaire Caulerpa». Premièrement, en l'absence d'éthique et d'un examen scientifique critique, la porte est ouverte aux pires sortes d'exploitation des nouveaux modes de diffusion du savoir. Et quand les décideurs y trouvent prétexte à ne pas répondre à une menace patente, l'appel aux médias - et à travers eux à l'opinion - est parfois indispensable, avec tous les risques de déformation et désinformation qu'il comporte. Il y a là, pour le scientifique, un vrai dilemme dont il doit peser soigneusement les termes. Deuxièmement, certaines disciplines biologiques, comme la botanique et la zoologie, sont depuis vingt ans en déclin au profit de la chimie du vivant - source de profits pour l'avenir et donc privilégiée par les bailleurs de fonds. Cette biologie réductrice a triomphé au moment même où a émergé la notion capitale de biodiversité. D'où la troisième question que pose l'auteur: comment gérer, protéger la biodiversité, quand des champs entiers du savoir sont en régression? C'est, entre autres, le mérite de ce livre que d'engager, sur ces trois questions, une réflexion qui sera au coeur de la «société du risque» - et donc de la «précaution» - dans laquelle nous sommes déjà entrés dans bien d'autres domaines (traduit par Daniel Simberloff, avant-propos de David Quammen, The University of Chicago Press, Chicago 60637, 1999). ■